ISSN 0988-4807

LES AMIS DU VIEUX ROGNES

Association déclarée J.O. 2.2.1977

ANNALES
19

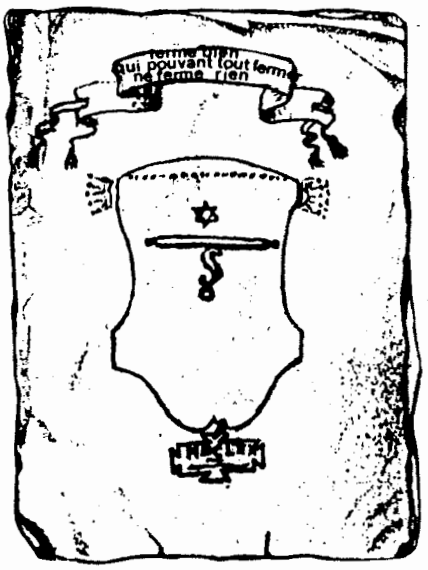

1995

ANNALES N° 19

SOMMAIRE

P - 2	Editorial	Guiral	ALMES
P - 3	Compte-rendu des activités	Guiral	ALMES
P - 4	Recettes de Cuisine Provençale	Divers	
P - 8	La Truffe	Lucien	BOYER
P - 9	Jean Tay - Maire de Rognes	Ginette	ANDRE
P - 53	Brindilles des Jours	Gilbert	ROCHE
P - 55	Les Cadastres anciens de Rognes	Georgette	POUCEL
P - 62	Rognes, il y a 90 ans	Léon	POUTET
P - 69	Rognes, les noms de lieux	Gilbert	SALEN

Reproduction des textes et illustrations interdite, sauf autorisation écrite, référence obligatoire à l'auteur et à la publication. Les articles publiés dans les fascicules n'engagent que la seule responsabilté des auteurs.

EDITORIAL

Recueillir, conserver, transmettre la mémoire de Rognes.

Notre association s'est attachée plus particulièrement aux deux premiers termes de notre devise.

Il est temps maintenant de passer à la transmission de notre patrimoine. Certes, pour ce faire les Annales existent mais leur diffusion ne dépasse guère le cercle de nos adhérents.

La "Monographie" de Marie Tay, et même, le livre très bien documenté, mais aujourd'hui épuisé, de Maurice Coquet "La Région de Rognes, Tournefort et Beaulieu à travers l'Histoire", ont besoin d'une mise à jour.

Aussi, pour faire connaître au plus grand nombre notre village, nous nous proposons de réaliser un ouvrage largement illustré englobant toutes les périodes et tous les aspects de son histoire.

C'est la raison pour laquelle nous lançons un appel à tous ceux et à toutes celles qui pourraient par des textes ou par des documents de toutes sortes apporter leur contribution à ce projet.

Les contacts sont pris avec un éditeur, il ne reste plus qu'à se mettre à "l'ouvrage".

Le Président
Guiral ALMES

COMPTE RENDU DES ACTIVITES

du 4 JUIN 1994 au 15 MARS 1995

4 Juin 1994 :
Assemblée Générale de l'Association suivie d'une Conférence de Monsieur Klein, Président des Amis du Vieux Saint Cannat.

18 Juillet 1994 :
Fête du vin. Diaporama sur les vases vinaires antiques.

18 Septembre 1994 :
Fête à Saint Marcellin. Inauguration de la Chapelle et Bénédiction de la cloche Marcelline II. Concert Choral donné par la Chorale des Anciens du Maroc.

2 Octobre 1994 :
Sortie à Sault. Simiane, la Rotonde

28 Octobre 1994 :
Conseil d'Administration.

5 Novembre 1994 :
Repas Provençal

Décembre 1994 :
Sortie des Annales N° 18

15 Janvier 1995 :
Sortie à Marseille. Exposition Pierre Puget et les Bastides Marseillaises.

15 Mars 1995 :
Conférence sur les Bastides Marseillaises par Monsieur Gilles Milhère

RECETTES DE CUISINE PROVENCALE

****

L'Aioli

Pour manger un bon aioli, voici comme on fait: vous pelez quelques gousses d'ail (deux gousses par personne, suivant le monde que vous avez), et vous le broyez avec un pilon de bois dans un mortier de marbre, à cause de quoi l'on dit : Le mortier sent l'ail.
Une fois l'ail finement écrasé, versez-y de l'huile d'olives goutte à goutte, en frappant du pilon et tournant sans arrêter toujours dans le même sens. Quand la sauce prendra corps, vous pouvez y ajouter quelques gouttes d'eau tiède, et surtout ne pas manquer d'y presser la moitié d'un citron pour consolider la pâte. Avec cela sans arrêter ferez couler l'huile comme une larme doucement, bien doucement, et vous remuerez le poignet toujours dans le même sens, jusqu'à ce que votre huile soit en assez grande quantité. Il faut qu'il y en ait à peu près deux cuillerées par personne.
Quelquefois il arrive un accident:
L'aïoli peut tomber, c'est-à-dire se fondre et s'aplatir dans le mortier.
Voici comment on fait pour relever l'ail.
Vous videz dans un plat l'aïoli manqué. Mettez encore dans le mortier quelques gousses d'ail. Brisez-les comme il faut, et ne plaignez pas la peine. Ajoutez-y, quand ils seront en poussière, un jaune d'oeuf. Remuez avec le pilon et revidez doucement l'aïoli écrabouillé. Il va devenir épais, consistant et doré comme du beurre: c'est le moment de le servir.
L'aïoli est un délice; il n'y a rien de meilleur pour la santé, et c'est le plat fondamental d'un repas provençal.
Aussi nos poètes ont parlé de l'aïoli comme d'une ambroisie et le Marseillais Germain l'a chanté dans un poème: "La Bourrido des Dieux" qui est une perle de notre langue.
"Vénus dit-il le fit si dur - que dans le mortier le pilon tenait sa tête droite." Et plus loin: "Les Satyres, qui sont tous des malfaiteurs, - avec des oreilles d'ânes, les jambes d'une chèvre, - disaient: Nous sentons l'ail ! Amis, la gorge s'allume."
L'aïoli est l'assaisonnement du poisson bouilli, de la bourrido, de la morue et des escargots au sel, et par rapport à lui, s'il faut tout dire, la mayonnaise des franchimands n'est qu'une marmelade !

Almanach Provençal, 1874.(Le texte, traduit du provençal, est probablement de Mistral ou de Roumanille.)

LES CAILLETTES DE LA MAMAN BEGOT

Faire bouillir de la verdure, salade frisée,épinards (pas de blettes) - bien l'égoutter - la passer à la machine.
Mettre autant de foie de porc cru que d'herbes, plus un peu de lard, le tout bien passé à la machine - saler, poivrer, bien mélanger.
En faire des boules - les rouler dans de la crépinette que l'on aura eu soin de faire tremper dans l'eau tiède - les ranger dans un plat allant au four - enfoncer dans chaque boule un petit bouquet de thym - ajouter une goutte d'eau au fond du plat - mettre au four pas trop chaud à peu prés 3/4 d'heure.

****

LI TARTIFLE A LA PROUVENCALO
LES POMMES DE TERRE A LA PROVENCALE

1 kg 1/2 de pommes de terre - 3 oignons moyens - sel, poivre - persil, ciboulette, estragon - 4 gousses d'ail - 1 citron - une vingtaine d'olives noires - 4 cuillers à soupe huile d'olives.
Temps de préparation : 15 mn. de cuisson: une heure.
Cuisez les pommes de terre dans leur peau, à l'eau bouillante salée, une vingtaine de minutes. Piquez-les, elles doivent être juste cuites, afin de ne pas s'écraser dans la deuxième partie de la cuisson.
Egouttez-les et laissez-les un peu refroidir. Coupez-les ensuite en rondelles un peu épaisses.
Pendant qu'elles cuisent, vous préparez un hachis avec le persil, la ciboulette, l'ail et l'estragon - vous préparez le jus de citron - vous émincez les oignons, dénoyautez les olives.
Pendant qu'elles refroidissent, vous faites chauffer l'huile d'olives dans la sauteuse et y faites revenir, sans roussir, les oignons.
Ajoutez ensuite les pommes de terre émincées, sel, poivre, hachis, jus de citron, olives.
Mélangez délicatement, couvrez et laissez mijoter 15 mn.

****

LI BUGNO A L'ARLATENCO
LES BEIGNETS A L'ARLESIENNE

Proportions pour une vingtaine de bugnes:
250 grs de farine, 75 grs sucre en poudre, 3 jaunes d'oeufs, 1 petit verre de rhum ou 2 cuillers à soupe d'eau de fleurs d'oranger, 1 pincée de sel, un petit verre d'eau tiède - huile à friture - farine pour fariner la planche - sucre farine ou en poudre pour saupoudrer.

Temps de préparation et de cuisson:
Préparation de la pâte: 15 minutes.
Temps de repos de la pâte: 2 heures.
Temps de préparation des beignets: une trentaine de minutes.
Temps de cuisson: 6 à 8 minutes par poêlée.

Matériel:
1 saladier pour entreposer les blancs (qui serviront à une autre préparation), 1 saladier, planche, rouleau, roulette à pâtisserie, 1 verre, 1 poêle, 1 écumoire, fourchette, papier cuisine, plat de service..

Mettre la farine dans le saladier - faire la fontaine - y disposer: sucre, jaunes, sel, parfum, eau tiède - travailler le tout, d'abord avec la fourchette, puis du bout des doigts, en ajoutant, si nécessaire, un peu d'eau tiède, de façon à obtenir une pâte bien lisse et assez ferme.
Laissez la pâte reposer 2 heures dans un endroit tempéré, recouverte d'un torchon; cela permettra de la travailler plus facilement.
Au bout de ce temps, rouler la pâte en boudin - couper au couteau en une vingtaine de morceaux.
Aplatir chaque morceau au rouleau sur la planche farinée, en lui donnant une épaisseur de quelques millimètres et une forme allongée.
Avec la roulette à pâtisserie, faire une incision transversale, sans couper les bords.
Mettre en attente sur planche ou linge fariné.
Pendant ce temps, on aura mis l'huile à chauffer dans la poêle, en quantité suffisante pour une "grande friture".
Faire dorer les bugnes des deux côtés, à la friture bien chaude. Les poser sur un papier pour les égoutter. Les disposer sur le plat de service - les saupoudrer de sucre - servir chaud.
On peut aussi les manger froides, en ne les sucrant alors qu'au moment de servir - (le lendemain, elles sont dures).

M. Jouveau, dans son livre sur la cuisine provençale, ne parle pas des bugnes; Mme Chabot donne la recette, sans aucun commentaire. La pâte est à peu près la même que celle des oreillettes ou brochiquelli, qui étaient de toutes les fêtes carillonnées.

****

LA TARTO DOU LEBEROUN

LA TARTE DU LUBERON

Proportions pour 10 personnes - Moule à tarte de 30 cm:
300 gr de farine, 200 gr, + pour le moule - 375 gr de sucre semoule - 1 oeuf - 250 gr de cerneaux de noix - 2 dl de crème fraîche épaisse - 1 pincée de sel.
Matériel:
Saladier, petite casserole pour le beurre, moulin pour hacher les noix, spatule en bois, cuiller, poêle, moule à tarte, rouleau, planche à pâtisserie, roulette à pâtisserie.

Temps de préparation: 45 mn; de cuisson: 35 à 40 mn.

Dans une terrine, disposez la farine et 125 gr de sucre. Creusez un puits, cassez l'oeuf dedans, mettez une pincée de sel et versez le beurre ramolli en tournant à la cuiller en bois ; laissez reposer 1/2 heure.
(La pâte obtenue est délicieuse, mais très difficile à travailler; j'ai utilisé le rouleau, mais aussi la paume de la main.)
Hachez finement les noix et faites les roussir une dizaine de minutes, à feu moyen, avec 250 gr de sucre, en remuant constamment à la spatule - le sucre doit fondre.
Hors du feu, délayez ce mélange - lorsqu'il sera presque froid, (il faut continuer à tourner en attendant) avec la crème fraîche.
Foncez le moule - grassement beurré - avec une bonne moitié de la pâte abaissée; versez la crème de noix, puis recouvrez avec le restant de la pâte.
Mettez 35 mn à four chaud - surveillez la cuisson.

Extrait de "Trésors de la cuisine provençale"
de Raymond COMPAS

****

LA TRUFFE

Donc les voilà partis, tous deux, vers la truffière :
L'homme porte un bissac et un bâton ferré,
Le cochon, moins heureux porte une muselière...
Il ne pourra croquer ce qu'il aura flairé.

Tout à coup, en fouillant la terre nourricière,
Le cochon met à jour le trésor espéré,
Et l'homme, froidement, cache en sa gibecière
le cryptogame exquis que l'autre a déterré.

- Ah ! Pense l'animal, drôle de récompense !
Le plus cochon des deux n'est pas celui qu'on pense.
Il m'invite au banquet et me met le bouchon !

Mais l'homme, qui possède une âme de Tartuffe,
Le caresse, en disant :"Oui, tu l'auras, la truffe..."
Et quand vient la Noël; il truffe le cochon.

Lucien BOYER

Jean TAY MAIRE DE ROGNES
AU TEMPS OU LA PATRIE ETAIT EN DANGER

Gouache de Pierre-Etienne LE SUEUR - En dépôt au Musée CARNAVALET -
"Je viens vous inviter à vous joindre à moi et jurer que nous voulons tous VIVRE LIBRES OU MOURIR" -
Jean TAY, Maire de Rognes, s'adressant au Conseil Général de sa Commune, à l'Hôtel de Ville, le 8 Août 1792.

Première partie :

La magistrature municipale de Jean Tay se place entre le 28 Novembre 1791 et le 24 Décembre 1792, veille de Noël. Il succèda à Etienne Noël Gras et eut pour successeur Jean-Baptiste Antoine Denis Guïon, tous deux avocats.
Lui n'était pourtant que Maître Cordier et Aubergiste. Mais il occupa la première place dans sa Communauté avec beaucoup de zèle et de dévouement, dans une période déjà difficile, où apparaissent des fractures dans la population rognenque, entre les partisants inconditionnels du déroulement de la Révolution, et ses adversaires déterminés. Il fut rendu responsable par ces derniers de tout ce qui ne leur plaisait pas. Son arrière petite-fille Marie Tay a bien essayé de le défendre - Voir sa Monographie du Village de Rognes, page 104, note 2 - contre Joseph Mathieu Martin en propre personne.
Mais elle adhérait trop elle-même aux thèses de l'abbé pour être bien convaincante. Je suis donc heureuse de la compléter ici, en essayant dans cet article de faire revivre un homme que j'aurais bien aimé compter parmi mes ancêtres.

Jean Tay, fils de Dominique et de Claire Baragis, naquit à Rognes le 19 Avril 1746, et y fut baptisé le même jour. Son nom devait alors se prononcer à la provençale Tahisse. Lui-même signa l'acte de baptême de son fils Julien, le 28 Août 1789 Jean Taÿs comme le montre le document photocopié,

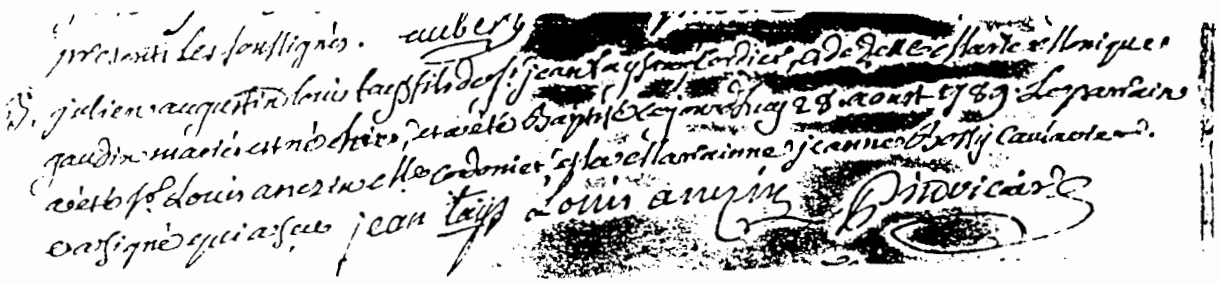

Mais il mourut Jean TAY, le 17 Juillet 1807, toujours à Rognes, dans sa maison du quartier de la Fontaine, que nous connaissons bien. C'est donc au cours de sa vie, que le patronyme familial devint ce qu'il est resté aujourd'hui.

En Provençal, tais, employé comme nom, signifie blaireau. Il y a trois synonymes, tais, tays justement, et taissoun. Employé comme verbe, tais, du latin tacere, signifie tais-toi.

L'origine de cette famille TAIS était cependant dauphinoise. Dominique TAIS, fils de Jean et de Magdeleine DISDIER, naquit à NEFFES, dans le Diocèse de GAP en 1701. Ses ancêtres étaient de PELLEAUTIER, sous la Montagne de SEUSE. Mais il en sortit, de son plein gré, à dix-neuf ans, en

1720, et non pas "avant l'âge de puberté", comme il est écrit dans son Acte de Mariage à Rognes. C'est un exemple, au XVIIIe siècle, de ce glissement des Gavots vers la Basse-Provence, par la Vallée de la Durance, qui continuera presque jusqu'à nos jours. Dominique demeurait à Rognes "depuis de longues années", quand il épousa, à 44 ans, en 1745, Claire BARAGIS, née en 1718, qui en avait 17. Le futur Maire de Rognes fut leur premier enfant.

Il fut élevé dans le quartier de la Fontaine. Il a deux ans quand son père accepte, en 1748, contre dédommagement financier, de céder aux Consuls un "basse cour" attenant à sa maison, laquelle, selon l'Abbé Martin, "gênait extrèmement le passage pour arriver à la fontaine publique". Un mur est démoli, et la cour devient place, publique évidemment. Un petit frère, Joseph Tais, nait le 5 AOût 1750.

Jean Tais fréquenta, selon toute probabilité, l'école de son village. Il avait dix ans en 1756, année où exerçait alors le fameux Antoine Esménard.
Il y avait dans cette école, un petit Joseph Mathieu, le fils du tailleur d'habits, Louis Martin, de quatre ans plus jeune que lui, du même âge que Joseph Tais, puisque né le 28 Juillet 1750. On apprenait à lire, à écrire, à compter, à compter surtout, puisque Monsieur Esménard connaissait supérieurement l'arithmétique. Et il savait faire tant de choses: peindre et dessiner, construire des arcs-de-triomphe, organiser des feux d'artifice !

Jean Tais apprit, dans son adolescence, le métier de Cordier, Epoux de Marie Monique Gaudin, père de Julien, qui aura trois ans en 1792, il s'avoue Aubergiste, au début de son mandat de Maire. C'est une délibération du Conseil Municipal de Rognes qui nous l'apprend. Voici comment :

Le Conseil Général de la Commune se tient dans le lieu habituel de ses séances, l'Hôtel de Ville, Place de Vivaux, en ce 18 Décembre 1791. Et le sieur Maire y expose, entre autres choses, que la loi du 19 Juillet 1791, dans son article cinq, oblige tous les aubergistes à tenir un registre sur papier timbré et paraphé par un officier municipal ou un commissaire de police. C'est pour y inscrire les noms, surnoms, qualités et demeures des étrangers qui logeront chez eux. Et ledit sieur Maire, "qui exerce la qualité d'aubergiste", joignant le geste à la parole, met sur le bureau le registre qu'il a tenu à cet effet.

Mais ne serait-il pas le seul à avoir obéi à la loi, en vigueur depuis six mois ? Même en période révolutionnaire, dans la France profonde de cette fin du XVIIIe siècle, les choses n'allaient pas vite. L'Assemblée arrête donc unanimement de faire avertir tous les autres aubergistes et logeurs de ce bourg, d'avoir à présenter leurs registres à la Municipalité.

Légaliste, donc, tel nous apparait Jean Tay. Mais il est aussi plein de sollicitude pour les plus malheureux de ses concitoyens, les plus démunis, ces travailleurs chargés d'enfants, qu'il ne faut pas désespérer, pour qu'ils gardent le respect de la propriété d'autrui, comme le veut la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen.

L'année 1792 commença à Rognes par des difficultés économiques. Dès le 8 Décembre 1791, Jean Tay fit savoir aux membres du Conseil Général de la Commune le montant de la Contribution à payer pour tout le village, qui était : 32 980 livres 1 sol et 11 deniers !
Cela lui paraissait exorbitant et il invita les élus des citoyens actifs du bourg à protester.
Paul-Albert Jaubert, le Procureur de la Commune, n'eut pas à se faire l'avocat des contribuables, comme sa charge le lui imposait ; ils le furent tous. Et, comme les membres du DIrectoire du District n'avaient point des coeurs de pierre, ils demandèrent l'état des pertes pour les années 1788 à 1791, dans leur lettre circulaire du premier Février 1792.
Cela nous permet de savoir que, dans la période susdite, 57 061 oliviers de Rognes avaient péri par le gel, la grêle avait fait perdre 270 charges de blé, soit environ 330 quintaux de cette céréale, et 293 milleroles de vin, soit presque 200 hectolitres ; quant à l'inondation occasionnée par les pluies, elle avait causé la perte de 92 charges 2 émines de blé - 113 quintaux - et de 17 charges de seigle - 21 quintaux. Et elle avait mis les chemins dans le plus pitoyable des états. Pour les réparer aussi, on manquait d'argent.
Or, les charretiers et les rouliers se plaignaient du mauvais état de la route d'Aix, "depuis le bac de Cadenet jusques aux extrémités du terroir".
Jean Tay fit donc voter la demande d'une somme de 1 200 livres au Directoire d'Aix, et, pour aider les plus pauvres de la paroisse, il s'engagea à les employer auxdits travaux, "sous l'inspection de tel ingénieur que le Directoire trouverait bon de commettre." Cette décision fut prise dès le 26 Décembre 1791. L'état des pertes, plus tardif, est accepté par les élus, dans leur réunion du 10 Mars 1792. Dans les deux cas, on espère "jouir un jour des bienfaits de la Constitution."

Ce jour tant attendu arriva le 28 Octobre 1792 : on apprit, en effet, ce jour-là, que la Contribution Foncière de 1791 ne s'élèverait qu'à la somme de 24 109 livres 9 sols 1 denier, au lieu de 32 980 livres 1 sol 11 deniers, ce qui faisait 8 870 livres 12 sols 10 deniers, très exactement, de moins à payer.
Cette diminution substantielle ne leur suffit pas. Ils votèrent "que cette Commune ne jouirait pas des bienfaits des lois, si la Contribution Foncière à laquelle elle avait été taxée, pour l'année 1791, devait exister et peser sur ses habitants, dans tout sa masse exorbitante."
Les revenus de la Commune s'élevant seulement à la somme de 64 292 livres 13 sols !

Et comme on n'est jamais mieux servi que par soi-même, ils offrirent au Directoire du Département des Bouches-du-Rhône, une nouvelle diminution de la Contribution Foncière de 1791 de 13 394 livres 3 sols, acceptant, en fin de compte, de payer seulement 10 715 livres 6 sols 1 denier ! Moins du tiers de la somme de départ !

Energiques donc, et efficaces, têtus aussi, et près de leurs sous, les élus de Rognes, collaborateurs de Jean Tay ! Et souvent comme lui, issus du petit commerce, de l'artisanat local. On sait que les Pin sont Boulangers, les Barlatier et les Bossy Aubergistes, les Anezin Cordonniers, les Martin Tailleurs d'habits, les Bonnaud Forgerons et maréchaux-ferrants. Et il n'est pas confortable de se trouver dans la salle de réunion de la Place de Vivaux ! La fumée qui retourne de la cheminée est si incommode qu'il arrive très

souvent qu'on soit obligé d'éteindre le feu pour respirer, tandis que les papiers déposés dans la salle se noircissent à vue d'oeil ! Il est vrai qu'on trouvera le moyen de faire réparer ou ramoner. Pour n'y pas revenir, je cite ici tous les élus, collaborateurs de Jean Tay, pour l'année 1792. Comme le voulait la loi du 14 Décembre 1789, il y avait, autour du Maire, tous élus par les citoyens actifs du bourg, des Officiers Municipaux, des Notables et un Procureur de la Commune, Paul-Albert Jaubert, qui faisait suivre sa signature du sigle P.D.L.C. ce qui était alors l'usage.
Rôle complexe, parfois déroutant. Ce personnage représentant le Roi auprès du Conseil Général. Mais il était aussi l'avocat d'office des contribuables en cas de contentieux avec la Commune et il servait d'Accusateur Public si le bureau municipal siégeait comme Tribunal de simple police. Il devait assister à toutes les réunions, mais avec voix consultative seulement.

Au fil des mois, je trouve, en qualité d'Officiers Municipaux, Alphonse Durand, Jacques Bonnaud, Joseph-Mathieu Pin, François Barlatier, Louis Blanc. Et, occupant les postes de notables, Louis Anezin, Jean-Louis Martin, Denis Pécout, Pierre Valeye, Eldra Pravet, Joseph Bossy, tous très ponctuels.
Se joignent parfois aux autres Pierre Mandin, le maçon, et Barthélémy Fabre, Mathieu Giraud, Simon Valeye, Joseph Sibert, tous notables, mais moins assidus. Cela fait, avec le greffier qui s'appelle Michel Villevieille, puis André Fabre, à partir du 9 Août 1792, un groupe de dix-huit personnes, avec toujours deux ou trois absents par séance, ce dont le Maire finira par se plaindre en fin d'année, le 2 Décembre 1792.
A tous Jean Tay insuffle son amour sincère des plus pauvres, parmi les citoyens du bourg.

C'est dans la séance du 30 Novembre 1792 qu'il l'exprime le mieux. Il s'agit de faire l'achat de cent charges de blé - 123 quintaux - à distribuer aux nécessiteux. L'emprunt de la somme nécessaire est sollicité du district d'Aix. Le blé sera déposé dans un grenier d'abondance, et deux Commissaires de la Municipalité feront la distribution aux personnes qui se trouveront en avoir besoin.

"Rappelez-vous, s'écrie Jean Tay, que nous sommes les Représentants du Peuple, que nous sommes leurs pères, et que nous devons prendre soin de nos enfants, de ces infortunés, chargés d'une nombreuse famille, dont les gémissements parviennent déjà jusqu'à nous... Prévenons, autant qu'il nous est possible, tous les évènements qui pourraient tourner à notre Honte, empressons-nous à soulager nos frères... Nous opèrerons le bien de la société, et nous remplirons les devoirs qui nous sont dictés par l'humanité..."

L'Assemblée, note le greffier Villevieille, a vivement applaudi l'intérêt que le Maire prend au Bien du Peuple. Ses sentiments étant conformes aux siens, il a été délibéré de solliciter auprès du district l'ottorisation (sic) de l'emprunt de 5 000 Livres, pour le montant des cent charges de blé. - écrit bled.

Pour achever ce portrait du Maire Jean Tay, je voudrais citer, en son entier, cette proclamation qu'il fit contre des chapardeurs de bois. L'éloquence qui en émane est digne d'un gouvernant de grande nation, tout en rappelant le

dernier article de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen : la propriété est un droit inviolable et sacré.

16 Décembre 1792 :

Proclamation de Jean TAY - Maire -

Le Conseil Général, considérant que l'un des plus grands dangers de la Patrie est dans le désordre et dans la confusion, que, sûr de résister aux efforts de tous les ennemis qui se sont ligués contre elle, le Peuple Français ne peut se préparer des revers qu'en se livrant aux excès du désespoir et aux fureurs de la plus déplorable anarchie. Il est douloureux, pour nous de recevoir à chaque instant de nouvelles plaintes pour des dévastations, que divers particuliers ont déjà essuyées, dans leurs propriétés, au sujet des bois, que quelques citoyens de cette Commune se sont permis de leur couper.
Citoyens, sortez de cette létargie (sic), qui fait votre malheur, et qui tournerait à votre honte, faites sentinelle autour de vous, surveillez les factieux qui ne veulent que votre perte et votre destruction, vous remplirez votre devoir en les dénonçant, et vous opérerez le bien de la République*.
Rappelez-vous que l'instant où la sûreté des personne et des proprété serait méconnue serait aussi celui des haines particulières, substituées à l'action de la Loi, où l'esprit des factions remplacerait l'amour de la Liberté, et, se couvrant du masque du faux zèle, allumerait bientôt dans tout l'Empire les flambeaux de la guerre civile, nous livrerait sans deffense (sic) aux attaques des sattelites des tyrans, et exposerait la République entière aux dangers d'une conflagration universelle.
Citoyens, que ce tableau effrayant vous fasse faire des réflections (sic) dignes des vrais républiquains. Qu'il vous rappelle à vos devoirs et à votre serment, et, faute par vous de ne pas vous y soumettre, craignez tout de la rigueur des lois.
Les coupables sont connus. Mais un sentment d'humanité nous dicte de les prévenir, persuadés d'avance qu'ils rentreront dans leur devoir, et qu'ils ne nous forceront pas à les dénoncer par devant qui de droit.

Fait en la Maison Commune, ce jour d'hui, Dimanche 16 Décembre 1792, l'an premier de la République. Et ont signé :

Jean TAY	Maire
Jacques BONNAUD	Officier Municipal
DURAND	Officier Municipal
SIBERT et BOSSY	Notables
et nous FABRE	Greffier.

*Note :
Rappelons que la République a été proclamée à PARIS le 21 Septembre 1792, le Roi étant déchu depuis le 10 Août.

La note ci-dessus mise à part, je viens d'évoquer la vie du village et ses problèmes comme si rien ne se passait dans le reste du pays. Mais l'on sait au contraire que la Révolution était en marche, qu'elle avançait au pas de charge, troublant la tranquillité de citoyens qui l'eussent désirée plus paisible.

Et pour commencer, la loi du 12 Février 1792 porta que les biens des émigrés étaient mis "sous la main de la Nation et sous la surveillance des Corps Administratifs." Il fallut donc chercher qui avait quitté, sans raison valable, et pour longtemps le village.

Dans la séance du 25 Mars 1792, oui le sieur Procureur de la Commune, le Conseil déclara unaniment que l'épouse du sieur Payan Saint-Martin, qui avait été Conseiller au Parlement d'Aix, sa veuve en fait, Jeanne Honorate Lyon, laquelle possédait la Bastide de Brès, Jean Pierre Diouloufet, le notaire, et l'abbé Diouloufet, son fils réfractaire, Léon Cimon, ancien Garde du Corps, qui, deux ans plus tôt, commandait en chef la Garde Nationale de Rognes, Estienne, propriétaire de Cabannes, Toussaint Robineau, propriétaire de Beaulieu, et qui avait acheté Conil, Sarmet et son épouse, propriétaires de Tournefort, la dame Ollivary, Raphélis cadet, c'est-à-dire Isidore Casimir de Raphélis d'Agoult, frère cadet du dernier marquis de Rognes, Antoine Gayot Montfleury de Caireval, la dame Arquier, veuve Lauzon, l'abbé Martin, réfractaire, l'abbé Daumas, conformiste, toutes ces personnes, une quinzaine, sans compter leurs familles, étaient absentes actuellement, se trouvaient hors du territoire de ce bourg. Il fallait absolument savoir les causes de leurs absences et les lieux de leurs résidences actuelles, et ce, dans le délai d'une quinzaine de jours, passé lequel, considérées comme émigrés, on confisquerait et on pourrait vendre leurs biens, comme on avait précédemment confisqué et vendu les biens du Clergé.

A ma connaissance, un seul absent fit savoir sa nouvelle adresse au Conseil Municipal, Antoine Montfleury de Caireval, mais seulement le 9 Novembre 1792, soit neuf mois plus tard. Ce fut sous la forme d'un certificat de résidence, envoyé par le Maire de Saint Germain-en-Laye, certifiant que le citoyen Antoine Gayot Montfleury, demeurant au Chateau-Vieux, habitait depuis plus de six mois sans interruption la dite ville de Saint Germain-en-Laye. Pourtant, aucune vente de bien d'émigré, ni de bien d'église, selon Paul Moulin, concernant Rognes, n'eut lieu en 1792, ni d'ailleurs en 1793. Elles reprirent seulement le 9 Germinal de l'an 2 ou 29 Mars 1794.

Rognes était chef-lieu de Canton, et, en cette qualité, se devait de se doter d'une prison, c'est du moins ce qu'exigèrent ces messieurs les Administrateurs du Directoire du District d'Aix. On n'en avait pas ; il fallut en faire une : une maison de police et maison d'arrêt pouvant suffire pour tout le canton. On en délibéra le premier Juillet 1792. Pierre Mandin, qui était maçon, et Jacques Bonnaud, Officier Municipal, furent chargés de vérifier "si les appartements au-dessus du Four de la Fontaine pourraient convenir moyennant des réparations." Les deux experts chiffrèrent la dépense à 2 000 livres.

Mais l'Assemblée ne voulut pas se presser. Et elle exigea qu'on y fit deux cachots pour hommes, une chambre qui fut prison de femmes, une chambre pour la police correctionnelle, et, pendant qu'on y était, un appartement pour servir aux écoles de filles, des écoles gratuites, il faut dire, ce qui enlevait aux parents le droit de protester, tout-au-moins à l'époque.

Justement, on cherchait une nouvelle maîtresse pour elles. Ce fut le même jour, premier Juillet 1792, qu'on la trouva, à vrai dire, en la cherchant depuis le Conseil Municipal du 17 Juin précédent. On lui offrait les honoraires de 150 livres pour une année, à condition que les Administrateurs du Directoire du Département fussent d'accord. Et c'est alors que le sieur Toche, Curé Assermenté de la Paroisse, voulant concourir au bien public, proposa une personne de sa connaissance, la demoiselle Thérèse Roche, épouse de sieur Pierre Paul Gaudin, citoyen de ce bourg. Thérèse fut mandée et se présenta. Elle fut examinée par l'Assemblée, ce premier Juillet 1792, sur les chefs concernant ladite charge, et trouvée en état d'en remplir les fonctions. On lui fit prêter le serment requis par la loi : elle jura d'être fidèle à la Nation, à la Loi, et au Roi, de maintenir de tout son pouvoir la Constitution et de remplir avec courage et "zelle" les foncions qui lui étaient confiées. Elle savait écrire. Ce n'était guère courant parmi les villageoises. Elle signa son serment ROCHE GAUDIN.

La nomination de la nouvelle maîtresse d'école des filles nous a permis de retrouver Nicolas Toche, qui, à plus d'un titre, est, avec Jean Tay, une figure marquante du bourg de Rognes, en cette année 1792. Un point commun entre ces deux hommes. Si Jean Tay fut Cordier à Rognes en 1789, feu Joseph Toche, père de Nicolas et de ses sept frères - un neuvième, qui était l'aîné, étant mort à l'âge de trois ans - avait été Maître Cordier à Lambesc, où Mathieu Toche lui avait succédé en cette qualité, tandis que Pierre Toche était mort à Saint-Chamas, le 25 Novembre 1790, Marchand Cordier lui aussi, mais également Maire en exercice de cette Communauté où il avait trouvé une épouse. Il n'avait que trente-quatre ans. Ses obsèques avaient permis de déployer conjointement les fastes anciens des Pénitents, et ceux, plus nouveaux, des soldats de la Garde Nationale du Bourg.

Les Toche aimaient la politique autant que la religion. Mathieu sera membre du Direcoire du District d'Aix en 1794. Nous le retourverons. Le plus jeune des frères, Barnabé Toche, entré dans les ordres, comme Nicolas, refusa la Constitution Civile du Clergé. On confisquera ses biens à Lambesc, qui seront loués, et on le croira en émigration. Il figure d'ailleurs, sur la Liste Générale des Emigrés, imprimée en l'an 2 à Paris. Mais il se cachera tout bonnement à Aix, dans le quartier rural des Milles, dans la maison du citoyen Perron, du premier Février 1792 au 30 Juillet 1793. A Aix, tout comme Jean Balthazar Réquier, au même moment !

Nicolas Toche, lui, loge dans la Maison Curiale de Rognes, comme son statut de Prêtre Assermenté l'y autorise. Il se garde bien de dénoncer Barnabé. Frère de prêtre réfractaire, par ce fait même, il devrait être suspect, comme les boulangers Giraud, père et fils, comme le notaire Jean Pierre Diouloufet, qui s'est sauvé au printemps 1792, on l'a vu. Mais Nicolas, homme de conviction, ne craint rien. Il a toute confiance dans les Rognens en général et en Jean Tay en particulier.

Confiance réciproque : Pour le Conseil Général de la Commune du 12 Février 1792, le Maire fit convoquer les Recteurs ou Administrateurs de l'Hôpital de Rognes. C'étaient les sieurs Jean Pierre Diouloufet, notaire, Pierre Elzéard Moulard, Gaspard Fabre, Pierre Jean Antoine Cavaillon et Etienne Noël Gras, qui avait été Maire de Rognes en 1789 et 1791. Ils

montrèrent les comptes de l'Hôpital, et tout particulièrement le sieur Diouloufet, qui en était le Trésorier. Il y avait un actif de 274 livres 17 sols 4 deniers, qui furent remis en un assignat de 100 livres, trois de 50, et 5 de 5 livres entre les mains du sieur Cavaillon, Trésorier de la Commune. Puis les Recteurs démissionnèrent tous ensemble.
Le lendemain, 13 Février 1792, le Conseil Général fit un vote pour désigner les nouveaux Recteurs de l'Hôpital. Et à la pluralité des voix, à côté de Pierre Meinier, de Mathieu Elzéar Pin et de François Cartoux, gens du bourg, ce nouveau venu de Lambesc qu'était le Curé Nicolas Toche fut élu. Elu Recteur de l'Hôpital de Rognes, dont Honnoré Cadet, nous le savons, était l'aumônier. Or, une rivalité existait entre les deux prêtres, également habilités à demeurer à Rognes, l'un par droit de fonction, et l'autre par droit de naissance. Honnoré Cadet, nous le savons aussi, avait rétracté son serment de fidélité à la Constitution Civile du Clergé. Il pouvait dire la messe hors de l'Hôpital, certes, mais en privé seulement, on disait "A oeil clos", peut-être pour "A huis clos".
Or, voiçi l'anecdote qui fut racontée dans la séance du Conseil Général de la Commune du 15 Janvier 1792. C'est Pierre Valeye, notable, qui parle : "Il se promenait le jour même dans le village, en compagnie de Joseph Roman et du fils de ce dernier, Eustache.
Tous trois se rendirent, sur environ les 10 heures et demi du matin, dans la basse cour du ci-devant château. Et là, ils trouvèrent le sieur Cadet, "prêtre non assermenté de ce bourg", disant la messe dans la Chapelle, avec la porte ouverte, beaucoup de gens à genoux, et le sieur Diouloufet, Victor, je suppose qui n'émigra qu'après, qui apparut sur la porte, sonnant d'une clochette. Tout cela était contraire à la loi. Rappelé à l'ordre déjà plusieurs fois, le sieur Cadet avait maintes fois promis d'obéir - c'est-à-dire de fermer la porte de la chapelle quand il y disait la messe - mais il avait autant de fois manqué à sa parole, ce qui appelait une sanction. Il fut délibéré de donner avis à Messieurs les Administrateurs du Directoire du District de l'infraction aux lois commise par le sieur Cadet, encore ce jour d'hui, quinze Janvier 1792. Ce n'est pas Nicolas Toche qui se plaint, remarquons le, mais après ce coup de semonce, dont Honnoré Cadet n'eut guère à souffrir car il continua ses messes publiques, selon l'abbé Martin et Marie Tay, qui l'en félicitent, l'introduction de Nicolas Toche comme Recteur de l'Hôpital est une plaisanterie qui ne manque pas de sel.

Quelques mois plus tard, dans des circonstances tumultueuses, aussi bien à Paris que dans Rognes, exactement le deux Septembre 1792, Honnoré Cadet prêtera serment pour la seconde fois, à la Nation : le serment Liberté-Egalité, qui impliquait l'acceptation de la chute du Roi le 10 Août et que l'Eglise n'a jamais condamné, selon l'abbé Corriol, Historien Bas-Alpin du début de ce siècle. Il est vrai qu'il y sera invité par Jean Tay, lui-même poussé par Nicolas Toche, bientôt Président de la Société Populaire de Rognes. Mais cela, c'est l'abbé Martin qui le dit, pas le Greffier Fabre, qui signale seulement que le citoyen Honnoré Cadet, prêtre non fonctionnaire public veut donner des marques de sa soumission aux lois établies dans l'Empire et procède au serment en l'église paroissiale du lieu... donc chez Nicolas, et cette fois-ci, il a signé son serment , Cadet Prêtre.

Il est certain, qu'au plan national, une politique d'opposition au Clergé se développait, accentuée par la Déclaration de Guerre de la France à

l'Autriche, qui survint le 20 Avril 1792. Toute guerre engendre des besoins et crée des pénuries. Ce furent les objets du culte qui se trouvèrent dans le colimateur des gouvernants parisiens. Et d'abord, les cloches.
Nous voiçi dans la séance du conseil Municipal du 24 Juin 1792. Une fois de plus, les Administrateurs du Directoire du District ont envoyé une lettre circulaire. Elle rappelle la loi du 28 Avril, faite par l'Assemblée Législative, si désireuse d'en découdre avec les rois de l'Europe, une semaine à peine après la déclaration de guerre fameuse au "Roi de Hongrie et de Bohême". Pour fabriquer de la monnaie avec le métal des cloches, l'article cinq ordonne de descendre les cloches de toutes les églises qui n'ont pas l'honneur d'être des églises paroissiales. Bon catholique, Jean Tay et ses collaborateurs répondent qu'on n'a, à Rognes, aucune église ou maison religieuse visée par l'article cinq de la loi. Aucune cloche à livrer. On désire que celles de l'église paroissiale continuent à servir à l'usage pour lequel on les a faites.
Des mois s'écoulèrent. Les cloches restaient à leur place, à l'exception de celle de la Chapelle Saint-Etienne - de Rognes centre, non de Conil - qu'on trouva bon de placer à l'Hôtel de Ville pour qu'elle sonnâ les Conseils. Cent coups, s'il vous plaît ! Ce fut peut-être pour la garder au cas où ... Pierre Mandin, le maçon, se chargea du travail pour 42 Livres le 9 Décembre et le 21 Décembre, ce fut fait.
Denis Guion, le Maire de 1793, en profita. Ses Conseils furent bruyamment annoncés, jusqu'aux confins du terroir... Mais auparavant, que de choses se passèrent ! La loi du 10 Septembre 1792 ordonna de faire l'inventaire des meubles, effets et ustensiles en argent employés au service du culte. Le Directoire du District ne transmit que le 24 Novembre, mais précisa que deux jours après l'inventaire dressé, les ustensiles en or et en argent devraient être envoyés à Aix. Jean Tay informa son Assemblée le 3 Décembre 1792. On délibéra de se conformer à la loi.
Le Maire fut député pour remplir cette mission. Voiçi ce que l'inventaire comprit :

Une Vierge en argent pesant	5 livres	12 onces
Un petit Saint Blaise	3 livres	3 onces
Un bras de Saint Denis	3 livres	4 onces
Une croix pesant	1 livre	15 onces
Une lampe pesant	4 livres	
Un bassain (sic) et deux burettes pesant ensemble	1 livre	14 Onces
Le tout pesant au total	20 livres	

Ce n'était, bien sûr, pas toute l'argenterie de l'église paroissiale. Jean Tay avait gardé les ostensoirs, les encensoirs, les calices, les ciboires, les patènes et, et même les bouquets de fleurs d'argent que Françoise de Ribbes avait offerts avant la Révolution. Tout cela hélas, sauf les bouquets qu'on sut garder, partira plus tard, en 1794, ainsi que les cloches. Mais, pour lors, on accepta, à Aix, sans broncher.
Voiçi un extrait de la lettre des Administrateurs du District du 4 Décembre 1792, l'an premier de la République Française :
"Nous avons reçu, citoyens officiers municipaux, par la voye du citoyen Jean Tay, l'argenterie provenant de la parroisse de votre Commune. Elle a été pesée en sa présence par le citoyen Ravanas, Orphèvre. Le nombre des

pièces est de huit, pesant trente marcs, sept onces, quatre gros, plus six pierres fausses de nulle valeur.

Ont signé à l'original BERNARD et BOUTEILLE"

Le poids de marc ou livre de Paris, qu'utilisent alors les orfèvres, vaut 0k,489g. L'argenterie Rognenque devait donc peser une quinzaine de Kilos.
Pendant le printemps et l'été 1792, la situation des prêtres réfractaires se détériora rapidement, avec l'affaiblissement de plus en plus marqué du Roi, qui les préférait aux Constitutionnels. Le 27 Mai 1792, la Législative vota que tout prêtre réfractaire pouvait être déporté, si 20 citoyens actifs du canton en formulaient la demande. Aucun citoyen actif du canton de Rognes ne voulut cela, ni même aucun citoyen actif du District d'Aix. On sait qu'ils étaient pourtant environ 500 prêtres insermentés ou réfractaires dans cette ville. Le Directoire des B-D-R prit le 26 Juillet 1792, un arrêté prévoyant la déportation au Château d'If des écclésiastiques concernés par la loi du 27 Mai. Toujours rien, aucun réfractaire aixois ne fut déporté au Château d'If selon Christiane DEROBERT-RATEL.
Mais, après la chute de la Royauté, le 10 Août 1792, la Législative vota, le 26 Août la déportation de tous les prêtres réfractaires. On ne consultait plus les citoyens. Alors, dans cette ambiance, la Municipalité Aixoise, qui les protégeait autant que faire se pouvait, les invita à prendre un passeport pour l'Etranger. Car, ainsi, ils se déportaient eux-mêmes, beaucoup l'avait fait auparavant. Ainsi le 21 Juillet 1792, la tartane Sainte-Elisabeth fut affrêtée pour transporter à Nice les réfractaires du département. Bientôt, on comptera à Rome, cinq cents prêtres des Bouches-du-Rhône.
Ce ne fut pas le cas de l'ancien curé de Rognes Jean Balthazar Réquier. Le 27 Juillet 1792, soit le lendemain de l'arrêté du Département concernant la déportation au Château d'If, l'abbé Réquier reçut le passeport qu'il avait sollicité. C'est pourquoi il figura sur la Liste Générale des Emigrés, ainsi d'ailleurs que son neveu Joseph Réquier, qui avait été à Rognes, l'un de ses vicaires.
Oui, mais voilà, il ne partit pas. Il ne quitta pas Aix où il était, depuis fin Juin, de Tourves revenu, Aix où il continua, nous dit l'abbé Martin, son pieux ministère dans la clandestinité.
A cela, il y a une raison, valable pour tous les rétractataires, que l'on confond toujours avec les réfractaires, bien à tort. Les membres du Bas-Clergé de Provence qui émigraient vraiment, le faisaient, comme on vient de le voir, en prenant un bateau, qui les transportait dans un port italien, Nice jusqu'à la fin de l'année 1792, puis Gênes, voire Livourne. De là, ils gagnaient les Etats de l'Eglise, où, dans l'un des couvents qui y pullulaient, ils recevaient le logement et le couvert, en attendant des jours meilleurs. Car tous désiraient revenir, le plus vite possible, dans leur paroisse d'origine.

Mais le Grand Vicaire de l'Archevêque d'Aix en exil, Monseigneur de Boisgelin, nommé Monsieur de Castellane d'Adhémar, qui était chargé d'accueillir les arrivants, le faisait si fraîchement pour les rétractataires, coupables d'avoir pactisé avec la Révolution, que ces derniers le redoutaient, et se trouvaient mieux à Aix qu'à Rome. Ce fut le cas de Jean Balthasar Réquier, et probablement aussi celui de Barnabé Toche.

Jean Rémy PALANQUE, dans son ouvrage "Le Diocèse d'Aix en Provence" Tome 3 de "L'Histoire des Diocèses de France", rapporte cette situation que je ne fais que répéter après lui.

La Prise des Tuileries par le peuple de Paris, le 10 Août 1792, mit fin à la Royauté, mais la République ne fut proclamée, par la nouvelle assemblée de députés, la Convention, que le 21 Septembre 1792. Dans cet intervalle, la Législative abolit, le 18 Août, les dernières Congrégations d'hommes et de femmes, qui s'étaient maintenues jusque là. Leurs membres devaient évacuer les maisons avant le premier Octobre 1792, et une pension proportionnelle au temps qu'ils y avaient passé, leur serait versée, moyennant un serment civique simplifié, que la Législative mit au point le 3 Septembre. On ne pouvait plus jurer d'être fidèle à la Nation, à la Loi et au Roi, puisque le Roi était déchu. On jura désormais d'être fidèle à la Nation et de maintenir la Liberté et l'Egalité. C'est pourquoi le serment fut dit "Liberté-Egalité". Les prêtres et les ci-devant religieuses durent le prêter, alors qu'elles n'avaient pas eu à prêter le serment concernant la Constitution Civile du Clergé, en 1790.

Le Maire d'Aix, Monsieur Perrin l'Ainé, et son Conseil Municipal, choisirent le 9 Septembre 1792 - alors qu'il venait d'y avoir des massacres dans les couvents parisiens, tristement connus sous le nom de Massacres de Septembre - d'inviter les moniales des huit couvents aixois concernés à sortir au plus vite, avant le vendredi 14 Septembre, soit une quinzaine de jours avant la date officielle. Cela, pour leur éviter le pire. Elles le comprirent parfaitement. Je joins deux lettres de la Supérieure du Premier Monastère d'Ursulines d'Aix, sis Rue Saint Sébastien, de nos jours Rue Mérindol, dans le quartier Saint Sauveur, adressées au Maire d'Aix Perrin l'Ainé. Elle se nommait Anne Cécile de Cymon Beauval, en religion Mère de Saint Marcellin, et elle appartenait aux Simon de Rognes, entrés en noblesse. Le frère auquel elle fait allusion, dans la deuxième lettre, qu'elle a écrite elle-même, alors qu'elle a fait écrire la première, est Louis Théodore Xavier de Cymon Beauval, Conseiller au Parlement en 1748 et émigré le premier Juillet 1792. Elle et sa soeur cadette, religieuse dans le même couvent, Marie Thérèse de Cymon Beauval, achevèrent ensemble leurs jours à Aix, vivant de leurs pensions de 700 livres chacune d'ex-religieuses, jusqu'au 7 Fructidor de l'an 10 - 26 Août 1802 - pour Marie Thérèse, et jusqu'au 8 Messidor de l'an 13 - 28 Juin 1805 - pour Anne Cécile. Nées en 1725 et 1722, elles avaient respectivement 77 et 83 ans à leurs morts. Elles eurent le bonheur de voir l'Eglise de France rétablie par le Concordat de Bonaparte, mais, comme on sait, il n'autorisa pas la réouverture des couvents. Sécularisée, les ex-religieuses ne sont pas dites telles dans l'Etat-Civil laïcisé. C'est ainsi que je ne peux pas affirmer que la Marie Barlatier qui meurt à Rognes le 19 Fructidor de l'an 8 ou 7 Septembre 1800, célibataire âgée de 81 ans, selon ses servantes ou voisines illettrées, les citoyennes Henriette Lyon, 55 ans, et Marie Lyon, 30 ans, soit bien l'ex-carmélite Marie Thérèse, Marie Barlatier de Saint Julien, qui devrait être beaucoup plus âgée encore, 99 ans, car née en 1701. Je le suppose seulement en l'absence des noms de ses parents.
Une autre Marie, d'extraction plus modeste, s'en vint, après son serment Liberté-Egalité, finir ses jours à Rognes, au foyer de son jeune frère Antoine. C'est Marie Pelegrin, qui avait été soeur tourière, chez les Clarisses de

Saint Rémy. Elle était méprisée par l'abbé Mathieu Martin, qui la désigne ainsi "la nommée Marie Pelegrin". Bonne paroissienne de l'abbé Nicolas Toche, ceci expliquant cela. Sur sa pension, en 1794, le gouvernement réclamera le paiement d'une imposition, alors que le Maire Denis Guion avait cru ne pas devoir la déclarer au fisc. On en délibérera, en sa présence, au Conseil Général de Rognes, le 12 Germinal de l'an 2 ou premier Avril 1794, et il fut décidé de l'inscrire sur le rôle de la Contribution Mobilière, pour qu'elle recommençat à toucher sa pension, qu'on lui avait supprimée. Marie Pelegrin mourra le 22 Nivôse de l'an 4 ou 13 Janvier 1796, âgée de 80 ans, dans la bastide de son frère, Antoine Pelegrin, dite la bastide de Caire, à Rognes.
Si Marie Pelegrin termine sa vie chez son frère, Jean Baptiste Arquier, lui, pour la même raison, vient finir ses jours chez sa soeur. Il avait été religieux minime à Aubignan, dans le Comtat-Venaissin.

Le 14 Octobre 1792 s'achevait une séance du Conseil Municipal de Rognes au cours de laquelle Jean Tay avait dit: "Rappelons-nous que nous sommes Républiquains (sic) et que pour conserver et cimenter ce titre auguste, nous avons des devoirs à remplir... Chassons loin de nous toute idée de discorde, ramenons dans nos esprits les vrais principes du patriotisme, qui sont, je vous le répète, la soumission aux lois, le respect aux propriétés, la sûreté des personnes, et l'humanité qui doit servir de base à tout bon républiquain français."
C'est alors que se présenta le Citoyen Jean Baptiste Arquier, Prêtre, ci-devant Religieux Minime, natif de ce bourg, lequel exposa qu'il habitait depuis quelques années le couvent des Pères Minimes du lieu d'Aubignan, dans le Comtat-Venaissin, réuni à l'Empire Français, lequel dit couvent ayant été aboli conformément aux décrets de l'Assemblée Nationale, il serait déterminé à fixer sa demeure dans la maison de Dame Françoise Henriette Arquier, veuve du Citoyen Etienne Toussaint Maria, médecin dudit lieu, et, voulant donner des marques de sa soumission aux lois, il nous a déclaré être prêt à prêter le serment prescrit, et, de suite, il a procédé audit serment à l'Eglise Paroissiale de ce lieu, nous soussignés présents, et a signé ARQUIER PRETRE.

Jean Baptiste Arquier mourut à 68 ans, dès le 20 Thermidor de l'an 2 ou 9 Août 1794 à Rognes, dans la maison Arquier, sise Rue allant à la Porte Doudon, ou Dodon, ou encore rue Montpred. Sa soeur, à 73 ans, l'avait précédé de peu, puisque la date de son décés est le 9 Prairial de l'an 2 ou 30 Mai 1794. C'était la mère du docteur Pierre Louis Maria, futur Maire de Rognes sous Napoléon Premier, de 1808 à 1812. Quant à Barthélémy Maria, il ne tarda pas, à nonante ans, à suivre sa belle-soeur et son beau-frère, et décéda le 23 Frimaire de l'an 3 ou 15 Décembre 1794, dans la maison du citoyen Joachim Maria, son neveu, Rue Montpred. Ainsi les trois vieillards moururent la même année, celle de la Terreur.
Marie Tay, dans les quelques lignes qu'elle a consacrées à la Révolution à Rognes, signale les messes des prêtres "insermentés" de la Maison Maria, qui attiraient du monde. Aujourd'hui, la Rue Montpré ou Montfreich a disparu au profit d'un prolongement de la Montée de Caillat. Il n'y a plus d'ancienne maison entière, mais il y a les ruines de l'une d'elles, démolie par le tremblement de terre du 11 Juin 1909. Saint Etienne de Conil, l'ex Notre Dame de Conil des Cisterciens, la chapelle de Barthélémy Maria, est

toujours debout, quoique grange devenue. Son propriétaire vient de lui faire, en 1994, un toit tout neuf.

Dans la séance du 14 Octobre 1792, Jean Baptiste Arquier ne fut pas le seul à prêter le serment Liberté-Egalité. Il fut suivi par le Citoyen Joseph Gilly, Prêtre, lequel, bien qu'ayant prêté se serment à Gardanne, venant dans la paroisse en qualité de vicaire, voulut le prêter de nouveau à Rognes. Lui aussi était un Varois, mais de Fayance. Il signa son serment GILLY Prêtre.
Puis, le 28 Octobre 1792, Marie Pelegrin, la tourière du Couvent de Sainte Claire à Saint Rémy, le prêta a son tour, immédiatement suivie, le même jour, d'une certaine Françoise Boyer, dont il n'est dit rien de plus, mais que je suppose ancienne religieuse aussi, résidant à Rognes, puisque les citoyennes qui avaient toujours été des laïques, à moins qu'elles ne fussent institutrices publiques, n'avaient rien à jurer, quant à elles.
Avant de cesser ses travaux, le 20 Septembre 1792, dernier jour de son existence, car le lendemain, 21 Septembre, la Convention lui succédait, et proclamait la République, la Législative vota la laïcisation de l'Etat-Civil. C'était le jour de la victoire sur les Prussiens à Valmy. Les Officiers Municipaux devaient remplacer les membres du Clergé Séculier des Paroisses.
Ce ne fut que deux mois plus tard que la mesure entra en vigueur à Rognes. On peut lire dans le registre paroissial:
*** Ce jourd'hui 17 Novembre 1792, l'an premier de la République, suivant la loi du 20 Septembre, nous avons clos le présent registre et nous avons signé

Jean TAY Maire

Pourtant, dés le 8 Novembre 1792, le Citoyen Maire avait fait voter les membres du Conseil Général de la Commune pour désigner les Officiers Publics qui régiraient les mariages, naissances et décés. Joseph Mathieu Pin et André Fabre, le Secrétaire de l'Assemblée, furent élus à la pluralité des suffrages. Ils furent donc les premiers Officiers de l'Etat-Civil laïque, à Rognes. Il n'est pas question de Jean Tay. Mais, dés l'année 1793, le Maire Denis Guion sera aussi, en même temps, Officier de l'Etat-Civil. Une situation toujours d'actualité.
On enregistrera tout de suite des nouveaux-nés prénommés Marius, Alexandre, Philippe, Hippolyte, et des nouvelles-nées appelées Olympie, Euphrosine, Polixène, Sophie. Toutefois, un prénom plus habituel est toujours donné à ces bébés, qui sont toujours baptisés. Inconnu auparavant, Marius sera choisi vingt fois à Rognes, de 1793 à 1802. Mais à Rognes, pendant la même période, il n'y a jamais eu de prénom du genre Liberté, Constitution ou Carmagnole. Et le seul Brutus que j'ai trouvé, né le 30 Floréal de l'an 4 - 21 Mai 1796 - s'appelle aussi Dominique. On prénomme toutefois une fillette Victoire parce qu'on l'espère - Anastasie Virginie Victoire, fille de François Clément, Agriculteur - née le 26 Février 1793 - tandis que le choix de Colombe par Jean Claude Isoard, Cultivateur, le 10 Pluviose de l'an 5 - 31 Janvier 1797 - est peut-être un symbole de paix - Colombe Adélaïde Fortunée Isoard - De 1793 à 1797, la France est en guerre, on espère la Victoire et la Paix.

Irrésistible marche en avant de la Révolution
Cela ne s'invente pas !

FAIT & arrêté à Aix, le quatorze Août mil sept cent quatre-vingt-douze, l'an quatrième de la liberté.

Signés { ENAVANT, *Président.*
DESCENE, *Secrétaire-Général.*

du Directoire du Département des Bouches-du-Rhône

A AIX, chez PIERRE-JOSEPH CALMEN, Imprimeur du Département.
1792.

- Fin de la Première Partie -

Le frère de
Nicolas TOCHE
devenu à Aix Chanoine.

Musée du Vieux Lambesc -
, Rue du Jas - LAMBESC - 13410 -

Le Maire de Rognes
des années 1793 et 1794.
En 1792, il recrutait des
Volontaires -
Chapelle Saint-Denis -
La Patrie était en danger.

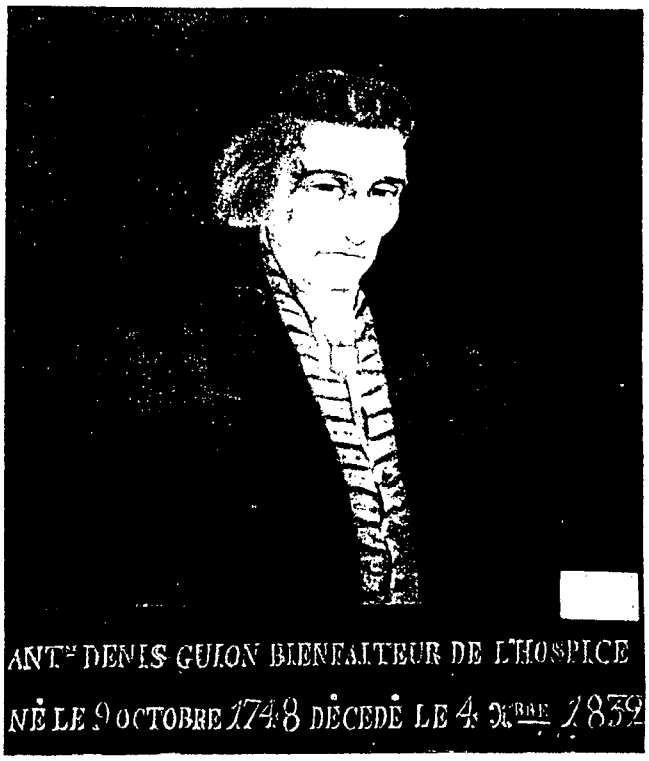

Musée du Vieux Lambesc
1, Rue du Jas - LAMBESC - 13410 -

Lettre de Mr de la Supérieure des St Martyrs du 13 7bre 1792

Nous vous prions Monsieur de nous faire dire
l'heure à laquelle nous pouvons vous attendre
aujourd'hui pour déterminer l'heure que nous
pourrons donner au personnel qui doivent venir
ce soir nous conduire chez nos parents
Notre malade est toujours plus mal
J'ai l'honneur Monsieur de vous souhaiter le
bon jour La supérieure de St Sebastien

ce jeudy 13 7bre

9 21

Née à Aix en 1722, aînée des cinq filles de Balthasar de Cymon, seigneur de Beauval, Conseiller au Parlement d'Aix en 1724, et de Thérèse Aymare de Villeneuve d'Ansouis, Anne Cécile fut peut-être mise au couvent par ses parents, pour s'en débarrasser. Dans ces familles, on marie une fille et on en met cinq dans un cloître. Mais, dans le choix personnel qu'elle fit de son nom de religieuse, Soeur, puis Mère de Saint Marcellin, je décèle une fidèlité au village de ses ancêtres, et à son ermitage si fréquenté. A ce titre, je pense qu'elle a sa place dans cette histoire de Rognes.

Lettre demandant [illegible] religieuse
Dec 24 [illegible] 1792

Je vous envoy Monsieur, le nom et l'age de nos Dl. - vous me faites le plaisir de me dire ce qu'il faut que nous fassions pour, qu'il faudra tirer notre traitement je ne flatte Monsieur que n'ignorant pas que nous avons été obligées [illegible] retirer chez nous, et qu'il [illegible] vous y avez fatigue [illegible] je vous prie bien obligée si vous voulez faire [illegible] la [illegible] nos bienfaitrices la liste je vous aurai une grande obligation si vous voulez avoir celle bonté, et [illegible] [illegible] de ma reconnoissance, je suis Monsieur avec estime

La Sr de Beauval Supérieure

Lundy 24 9bre 1792

BIBLIOGRAPHIE

Toute la bibliographie donnée dans le numéro précédent des Annales n'est pas répétée ici.

ARCHIVES COMMUNALES -- Rue du Cancel -- Aix en Provence -
Série L L 77 - Registre des Délibérations du Conseil Municipal d'Aix 1792 (concernant les fermetures de couvents) Lettres adressées au Maire d'Aix, Perrin l'Ainé, par des Ursulines, données en fac-similé.
Affiches imprimées à Aix pour le Directoire du District.

HISTOIRE LOCALE :
Abbé J. CORRIOL: Les Cantons de Volonne et de Château-Arnoux pendant la Grande Révolution - Forcalquier - Imprimerie A. Reynaud
Rue Louis Andrieux - 1934 -
Histoire de la Provence - Publiée sous la direction d'Edouard Baratier.
Edouard Privat Editeur - Toulouse - 1969 -
Jean Rémy PALANQUE - Le Diocèse d'Aix en Provence, dans "Histoire des Diocèses de France" - Tome 3 - 1975 - Bibliothèque MEJANES -
Paul LAFRAN - La Révolution à Saint-Chamas - Tome 1 - de 1789 à 1795. Tome 2 de 1795 à 1800 - Marseille - 1988 -
Les Anciennes mesures locales du Midi Méditerranéen, d'après les Tables de Conversion - Publication de l'Institut d'Etudes du Massif Central - sous la direction de P. CHARBONNIER. Clermont-Ferrand.1994

ILLUSTRATIONS :
Fac-Similé de l'Acte de Baptème de Julien Taÿs (Archives Départementales de la rue Gaston de Saporta - Aix -)
Fac-Similé de la fin d'un texte imprimé - Affiche du Directoire du Département - Archives Communales. Rue du Cancel. Aix.

VIVRE LIBRE OU MOURIR - Musée Carnavalet - Paris. Par le canal de la Documentation Photographique "La Révolution Française" "La Conquête des Libertés" Numéro 6047 - Juin 1980 -

MUSEE DES AMIS DU VIEUX LAMBESC -
1, rue du Jas - 13410 Lambesc
Portrait de Denis GUION - Maire de Rognes en 1793.
Portrait de Barnabé TOCHE - Frère de Nicolas TOCHE - à la fin de sa vie - Chanoine à Aix -

****

SECONDE PARTIE :

La guerre était née de la Révolution sans qu'on l'ait vraiment voulue, sûrement pas à Rognes. Les rois étrangers s'étaient d'abord réjouis de troubles parisiens tels que la Prise de la Bastille, qui ne pouvaient qu'affaiblir la France. Mais les idées révolutionnaires se propageraient parmi leurs propres peuples et contre leurs pouvoirs, c'est ce que souhaitaient les Jacobins, mais aussi les émigrés les plus agressifs, réunis à Coblence, chez l'Electeur de Trêves, pour obtenir le concours armé de la Prusse, de l'Autriche, de l'Angleterre, afin de rétablir l'Ancien Régime en France.

Bien qu'ayant déclaré la Paix au Monde, à la voix de Pétion et de Robespierre, le 22 Mai 1790, les Constituants se laissèrent aller à accepter une offre qui illustre parfaitement cette théorie, celle des Avignonnais de se réunir à la France, faite le 12 Juin 1790. Paris hésita quinze mois pourtant, jour pour jour, et n'accepta la proposition que le 12 Septembre 1791. Des violents, ces Avignonnais ! N'avaient-ils pas chassé de chez eux le Légat Pontifical et assiégé Carpentras dans le temps de Pâques, en Avril 1791 ? Ils en avaient tout juste respecté la sainteté du Dimanche, par une trêve ! De Carpentras, ils en avaient bombardé les remparts, coupé l'aqueduc, pillé et brûlé les bastides, pour forcer la Capitale du Comtat très réticente, à les suivre. Elle leur résista, et ils ne purent la prendre. Seule, la réunion à la France leur assurait l'impunité pour cette sorte de sacrilège. Cette guerre civile n'était pas bien loin de Rognes. Les Français y mirent fin, en Juin 1791, par une médiation, avec promesse de référendum.
Or, le 12 Juin 1791 parut une loi qui, complétant celle du 24 Février de la même année, organisait des engagements volontaires dans l'armée française. On voulait 100.000 soldats auxiliaires pour toute la France, dont 1.200 pour les Bouches-du-Rhône. Ils devaient avoir de 18 à 40 ans et s'engager pour trois ans. Ils recevaient 3 sols par jour et restaient dans leur domicile, où ils jouissaient des droits de citoyen actif dés leur engagement, même s'ils ne payaient pas la contribution exigée de 3 journées de travail par an. Il leur serait assuré une retraite après un certain nombre d'années de service. Ils rejoindraient aussitôt qu'ils en seraient requis les régiments à eux désignés, pour y servir comme les autres militaires.

La campagne de séduction se poursuivit par la loi du 11 Décembre 1791 sur le remplacement des officiers de l'armée, désormais élus par les citoyens soldats, comme dans la Garde Nationale. La moitié des places vacantes serait donnée aux volontaires.
Ces lois paraissaient bien avantageuses, mais seulement si la paix avec les états étrangers se maintenait. Or, nous l'avons vu, rien n'était moins sûr.
Le recrutement était fait, pour les jeunes gens d'un canton, à son chef-lieu, par un Commissaire agréé par le Directoire du District, qui fut à Rognes le notaire Jean Pierre Diouloufet. L'opération eut un réel succés, et l'une des premières signatures de Jean Tay, Maire de Rognes, fut celle que l'on peut voir, rue Saint Sébastien, à Marseille, au bas de la liste des Volontaires du Canton de Rognes, datée du premier Décembre 1791, deux jours seulement après sa prise de charge.

Curieuse, aussi, la répartition entre les trois agglomérations du Canton. Il y a dix-sept volontaires en tout.
-- Onze pour Rognes --
-- Six pour La Roque d'Anthéron --
-- Zéro pour Le Puy Sainte Réparade -- et Saint Canadet.
Voici leurs noms, que je donne par ordre alphabétique:
ROGNES. Denis Caulavier, à feu Jean Joseph. 26 ans, engagé le 26 Novembre 1791.
Jean Pierre Clavel
Joseph Deleille
Pierre Escaillon. (tous trois après le 13 Octobre 1791.)
Joseph Giraud Après le 13 Octobre 1791
Jean Baptiste Lombard. 22 ans. Dés le 31 Juillet
Pierre Mille, fils de Pierre. Dés le 31 Juillet.
Denis Monclard. Après le 13 Octobre.
Jean Baptiste Pravet, à feu Jean. 18 ans. Dés le 1° Août.
Nicolas Roman.
Jean Louis Roubin, fils de Jean Claude. 18 ans. le 29 Novembre.
Un douzième n'était pas sur cette liste, signée le premier Décembre 1791. C'est Pierre Blanc, fils à feu Martin, Agriculteur, qui les rejoint le 24 Mai 1792.

LA ROQUE D'ANTHERON:
Auguste Barlatier, fils de Jean. 18 ans. Inscrit le 2 Octobre.1791
Joseph Bourillon, fils d'André. 19 ans. Inscrit le 2 Octobre.1791.
François Delhomme, fils de Jacques. 18 ans. Inscrit le 2 Octobre 1791.
Pierre Julien, fils de Pierre. 22 ans. Inscrit le 2 Octobre 1791.
Marc Philip, fils de Marc. 19 ans. Inscrit le 2 Octobre 1791.
Claude Tertian, fils d'Antoine. 18 ans. Inscrit le 2 Octobre 1791.

LE PUY SAINTE REPARADE et SAINT CANADET:
Personne le premier Décembre 1791. Il y en aura un, Joseph Barral, mais le 8 Avril 1792 seulement.

Tout ce qui précède figure dans la liste des Volontaires du Canton de Rognes qui se sont fait inscrire pour marcher à la deffence (sic) des frontières, en vertu des loix (sic) du 24 Février et du 12 Juin 1791. C'est un gros registre qui se trouve à Marseille, rue Saint Sébastien. Cote 133 E H 1

Le 9 Février 1792, les volontaires sont toujours chez eux, "à vaquer à leurs affaires particulières", tout en soutenant "une Constitution à laquelle tient la Liberté et leur bonheur, et que nous avons tous juré de défendre jusqu'à la mort parce qu'elle repose sur la justice et les droits de l'Homme".

Mais justement, ce 9 Février, le Ministre de la Guerre, le Comte de Narbonne, qui gardera ce poste jusqu'au 9 mars, exige, par la lettre datée de ce jour, que transmet le Directoire du Département à celui du District, que tous les auxiliaires choisissent dés ce moment, les régiments dans lesquels ils désireront servir, car les tarifs sont différents:
40 Livres est la moitié du prix de l'engagement, l'autre moitié payée à l'arrivée au Régiment, pour l'Infanterie.
60 Livres est la moitié de ce prix pour la Cavalerie et pour l'Artillerie.

Mais pour ceux qui, ayant déjà servi, se présenteraient pour servir de nouveau, la moitié du prix de l'engagement se monte à 106 Livres 13 Sous 6 Deniers pour l'Infanterie, et 160 Livres pour l'Artillerie et pour la Cavalerie, soit un tiers en sus. Ce sont eux qu'on nomme les Vétérans. Rognes, d'ailleurs, n'en a pas. Il ne faut pas les confondre avec les Invalides. Et Rognes en a un, une lettre le concerne, le 31 Décembre 1790, nommé Isidore Lépine, ancien sergent major, dans le régiment d'Artois - et pensionné. Le vétéran, expérimenté, est la crème des militaires. L'Invalide, lui, est un vieux soldat, désormais bon à rien.

Comme on le comprend, le départ des Volontaires est imminent, bien que la guerre étrangère ne soit pas encore déclarée. Elle ne le sera que le 20 Avril 1792.
Ce fut le 4 Mars 1792, un Dimanche, que, pour la première fois, dans chaque chef-lieu de Canton, donc à Rognes, tous les citoyens, Gardes Nationales et autres, en état de porter les armes furent "invités à voler à la défense de la Patrie et de la Liberté ", par le Commissaire du District. Et il se passe alors quelque chose de bizarre: certes, Jean Tay est là, comme Maire de ce chef-lieu de Canton qu'est Rognes, mais le Commissaire du District n'est autre que Jean Baptiste Constans, Maire du "Pui Sainte Réparade", où personne n'a été volontaire, et qui remercie chaleureusement ces Messieurs du District d'Aix pour l'avoir choisi, dans sa lettre du lendemain. Il parle de la foule immense des Citoyens réunis, venus des différentes communes qui composent le canton. "Le procés-verbal de la Municipalité de Rogne (sic) vous instruira de l'exactitude avec laquelle j'ai suivi les instructions donées (sic) par votre arrêté .... Avant mon départ de Rogne, j'ai reçu deux engagements et il y avait encore espérance d'en recevoir un plus grand nombre..."
Curieux langage pour le Maire d'une localité où personne ne désire servir la Patrie, et surtout curieux choix. Ils y viendront pourtant, ceux du Puy Sainte Réparade, mais lentement: autre lettre aux mêmes du Maire Constans datée du 3 Mai 1792, l'an 4° de la Liberté. Cette fois, les Officiers Municipaux du Puy signent aussi, Jean Baptiste Audoin, Jean Porte et Simphorien Mariaud. Tous ces messieurs ont enfin un volontaire à présenter, qu'ils ont inscrit sur le registre ouvert par eux le 8 Avril. C'est Joseph Barral, Citoyen du Puy, "dont les moeurs et la probité nous est entièrement connu". Il se rendra à Aix le 8 du courant (8 Mai 1792). "L'ayant requis de signer, a déclaré ne le savoir." Enfin !

Le 4 Mars, il était donné huit jours au plus aux Volontaires inscrits pour partir rejoindre le régiment choisi. Ce fut donc au plus tard le 12 Mars 1792 que Denis Caulavier et les autres se mirent en route, sauf Pierre Blanc qui ne s'engagea que le 24 Mai. Ils se présentèrent à Aix au Directoire du District. J'ignore quelle fut leur affectation. Je peux dire seulement que le voyage leur était payé 3 sols par lieue de poste, de leur domicile à leur garnison. (1 lieue = 4 km) Toutefois, une lettre du Maire de La Roque d'Anthéron, nommé Villevieille, du 4 Mai 1792, signale ce que devinrent les six Volontaires de cette Commune. Marc Philip, Pierre Julien, Claude Tertian s'engagèrent dans le Régiment Royal Normandie, Auguste Barlatier dans le Régiment "Lioné", donc Lyonnais. Le père de Jean Joseph Bourrillon, qui a plus de soixante ans, et dont il est le fils unique, s'oppose à son départ, semble-t-il, avec succés. Quant à François Delhomme, il s'évanouit dans la nature. "Il y

a plus de six mois qu'il ne reste plus dans La Roque," signa Villevieille, Maire.

Le 20 Avril 1792, le gouvernement de Louis XVI déclara la guerre à l'Autriche. Le Roi, et surtout la Reine, croyaient à la victoire de l'ennemi, victoire utile au rétablissement de leur pouvoir absolu. C'est la Politique du Pire. Le groupe influent des Brissotins ou Girondins à l'Assemblée Législative, souhaitait, avec leur chef, Jacques Brissot, la guerre également, mais pour d'autres raisons, qui étaient la propagande révolutionnaire et la délivrance des peuples opprimés. Ils voulaient "changer la face du monde et faire trembler les tyrans sur leurs trônes d'argile." On ne peut que blâmer ces deux sortes d'extrémisme, qui aboutissaient au même résultat. Maximilien Robespierre avait un avis différent, mais il n'était pas à l'Assemblée Législative, seulement au Club des Jacobins de Paris.
La guerre déclarée eut immédiatement pour conséquence, dés le 6 Mai 1792, une nouvelle loi de recrutement de Volontaires. Pour l'appliquer, le Directoire du District d'Aix envoie à ses Communes une lettre circulaire en date du 16 Juin 1792, l'an 4° de la Liberté: "Vous savez, Messieurs, que l'article 10 de la Loi du 6 Mai dernier relative à la formation de 31 nouveaux bataillons de volontaires a ordonné qu'il sera ouvert, dans chaque Municipalité de l'Empire, un registre d'inscription..."
Et le général Jacques Danselme, Lieutenant-Général, commandant les troupes de légion, dans l'Armée du Midi, écrit de Grasse, le 17 Juillet 1792, l'an 4° de la Liberté, aux membres du Directoire du Département des Bouches-du-Rhône: "Les états de situation que j'ai sous les yeux m'apprennent, Messieurs, que les braves Citoyens soldats qui, les premiers, ont volé sur la frontière à la défense de la Patrie, ne sont point encore par leur nombre au pied de guerre exigé par la loi du 6 May. Elle porte les bataillons de Volontaires Nationaux à 800 Hommes, et la plupart sont à peine à 500 Hommes. J'attends avec la plus grande confiance de l'énergie avec laquelle vous remplissez vos devoirs, que vous vous serviez de cette autorité paternelle que la loi vous a donné, pour accélérer le travail du recrutement de l'Armée..."
Une autre loi, le 22 Juillet, exigeait la formation de 42 bataillons de Volontaires Nationaux pour former une Réserve.
Quand Danselme écrit ce qui précède, il y a déjà une semaine que, suite à des revers sur les frontières, en Belgique, alors Pays-Bas Autrichiens, l'Assemblée Législative, le 12 Juillet 1792, a solennellement déclaré aux Citoyens que "la Patrie était en danger"

Voici que se réunit le Conseil Général de la Communauté de Rognes le 24 Juillet 1792: dix huit membres, nous savons lesquels. Tous sont là. Jean Tay préside. Il a déjà fait publier, à son de trompe, à tous les carrefours du village et de son terroir, la Déclaration par laquelle la Patrie est en danger, et il a ordonné qu'on l'affiche "aux lieux accoutumés", la Porte de la Mairie et la Porte de l'Eglise Paroissiale. A l'intérieur de celle-ci pendant son prône, Nicolas Toche a lu l'Adresse des Administrateurs du District d'Aix aux Citoyens des Communes sur les dangers de la Patrie. En réponse, il a été tenu "des propos insultants". Ce n'est pas lui, le Curé, qui se plaint. C'est Pierre Valeye, qui était là, et qui les rapporte au Conseil Municipal dont il fait partie en qualité de notable, le même Pierre Valeye qui avait surpris l'Abbé Cadet en flagrant délit de désobéissance à la loi, en Janvier 1792 !

Quant à Nicolas Toche, il comprend qu'il est urgent pour lui de prêcher plus souvent la bonne parole patriotique. Pourquoi ne fonder un Club des Amis de la Liberté et de l'Egalité à Rognes, cela se fait à peu près partout. Il y en a un à Lambesc, son pays d'origine. Il va creuser cette idée et la réaliser. La Chapelle des Pénitents Blancs sera le lieu idéal !
En attendant, le 24 Juillet, Jean Tay ordonne au Commandant de la Garde Nationale de Rognes, le sieur François Ausselet, de faire reprendre le service, "qui a été discontinué depuis longtemps". Le Commandant Ausselet, dûment mandé, appose sa signature sur le registre. Tout le monde doit se trouver en état d'alerte, et ne pas s'éloigner de la localité, membres du Conseil Municipal et de la Garde Nationale "tous les jours et à toutes les heures du jour". On devra demander la permission à la Mairie pour s'absenter, si c'est vraiment légitime.
Le 5 Août 1792, il faut dénombrer les bettes de sommes (sic) et de trait, les chariots et les charrettes existant chez chaque particulier, toujours sur l'ordre du Directoire du District d'Aix. Le sieur Denis Guion, homme de Loi, et le sieur Jacques Bonnaud, Officier Municipal sont nommés Commissaires à cet effet, et priés de s'y mettre le jour même, si c'est possible car cette opération "présente la plus prompte urgence".
Le 8 Août 1792 Jean Tay s'écria :"Je viens vous inviter à vous joindre à moi, et jurer que nous voulons tous vivre libres ou mourir..." Et il exposa aux Conseillers Municipaux qu'on allait élever dans l'enceinte des murs du bourg, l'arbre de liberté (souligné dans le registre). Il portera un Bonnet aux Trois Couleurs avec cette inscription : "Peuple François - la Liberté ou la mort". Louis Anezin et François Ausselet iront à Aix acheter le bonnet et un guidon où petit drapeau, pour poser en haut de l'arbre mais sans faire "une dépense exorbitante", car Jean Tay est économe. L'arbre se plantera en dehors de la porte de la fontaine, près de la Maison de la veuve de Joseph Roubin. La cérémonie est prévue pour le dimanche 19 Août 1792.
Et comme il n'y a pas de fête sans que la poudre ne parle, François Ausselet achètera 50 livres de poudre à tirer (cela fait 25 kilos), un quintal de plomb en balle et cent pierres à fusil "à la meilleure condition qu'il se pourra" évidemment.
Le 15 Août, la fête approchant, on se préoccupa de choisir l'arbre, "un sapin melle", c'est-à-dire un mélèze, "le plus convenable et le moins cher possible".
On l'aurai deviné. Cette fois, c'est Eldra Pravet et Pierre Mandin qui sont chargés de l'achat. Et, pour supprimer tout frais de transport, c'est un melle né à Rognes et y vivant dans le jardin de Paul Roman qui est l'heureux élu. C'est un bel arbre, haut de 6 toises, près de 11 mètres. Déplanté içi, en toute simplicité, il sera replanté là, avec toute la solennité requise, au bruit des tambours de la Garde Nationale remise sur pied.
Arriva enfin le Grand Jour. L'exaltation était à son comble, car la formation des bataillons de Volontaires allait bon train, partout dans le pays. On savait bien sûr, que le Trône s'était écroulé, le 10 Août à Paris, et que les Volontaires Marseillais de François Moisson y avaient participé. Et il était bien vrai qu'à Rognes aussi, le refrain de l'hymne qu'ils avaient popularisé :
Aux armes Citoyens,
Formez vos bataillons !
était d'une brûlante actualité car le lendemain 20 Août, Chapelle St Denis, devaient avoir lieux les engagements des nouveaux volontaires du Canton de Rognes.

On s'avisa, au dernier moment, qu'il valait mieux planter l'arbre à la place de la fontaine, "où on plante le mail", attendu l'inconvénient des charettes qui auraient pu le renverser sur le grand chemin hors la porte.
Bien sûr, tout commença par une messe, où l'on se rendit solennellement de la Place Vivaux. La Messe eut lieu "dans notre paroisse". Garde Nationale et Corps Municipal se rendirent ensuite au lieu de plantation. La place de la Fontaine. "Le curé fit la bénédiction de l'arbre, puis prononça un discours pour inspirer à tout le peuple un patriotisme fervent et inébranlable" écrit le Greffier de la Commune. L'abbé Martin et Marie Tay ajoutent que Nicolas Toche fit la farandole en surplis, avec les citoyennes et les citoyens, autour de l'arbre. Mais quel mal y avait-t'il ? Tous criaient : "Vive la LIberté !"
Pourtant, le 5 Septembre 1792, Jean Tay exposa à ses collaborateurs que diverses plaintes avaient été portées à la Mairie "au sujet des troubles qui s'élevèrent dimanche dernier pour la menée des femmes à l'arbre de la Liberté. Quantité de personnes, à cet effet, sont tombées malades. En conséquence, je requiers que la présente assemblée délibère de prendre les mesures convenables pour maintenir l'ordre et la paix qui a toujours régné jusqu'à ce susdit jour".
Il semble donc que le 19 Août, ou peut-être le 26 Août ou le 2 Septembre - qui est dimanche dernier pour un 5 Septembre- l'ordre public ait été troublé par de cruelles brimades dans la tradition des charivaris. Des femmes, des dévotes de l'abbé Cadet, qui boudaient la messe de l'abbé Toche, préférant la Chapelle du Château, et le prêtre "non sermenté" avait été tirées de leurs paisibles logis, et amenées sur des ânes à l'arbre de Liberté.
L'abbé Martin ne fait pas dans la dentelle. Il écrit : 'A poil nu !" Evidemment, cela se passait au mois d'Août mais la pudeur de ces bonnes personnes fut mise à mal. On comprend leur indignation, d'autant plus que le verdict des édiles est assez indulgent. "L'Assemblée à unaniment délibéré, après avoir ouï le Procureur de la Commune, - qui demande le châtiment des coupables, quand le Conseil de Ville se transforme en Tribunal - de faire publier à son de trompe la discontinuation de pareille fanfaronnade, attendu le besoin que nous avons de l'ordre et de la paix, dans ce moment cy". C'est tout et c'est peu.
Honnoré Cadet, prêtant serment à la Nation, le dimanche 2 Septembre 1792, le fit peut-être pour calmer les esprits. Y fut-il contraint par la foule qui conspuait ses dévotes ? L'abbé Martin ne l'a pas dit, ni le Greffier Fabre, et nous le saurons jamais.
Il faut ajouter que les mêmes chahuteurs - la tradition des pétarades pimentant celle des charivaris - se postaient au-dessus de la basse cour du château, sur le Foussa, et tiraient des coups de feu. Cela, je le crois. Mais des coups de feu sur ceux qui assistaient à la messe d'Honnoré Cadet, dans cette cour. Cela je ne le crois pas.
Parce qu'on ne peut pas tirer sur des gens sans faire des morts et des blessés. Et l'abbé Martin affirme, en s'en réjouissant - moi aussi - que le sang n'a jamais coulé à Rognes ! Ils devaient donc tirer, mais en l'air ! C'était déjà bien suffisant pour épouvanter ces pauvres dévotes !
Il est évident que tout le monde ne se sent pas à l'aise à Rognes, en cet été 1792. Prenez, par exemple, ce jeune avocat, fils de notaire, mais frère de prêtre réfractaire, Jean-Claude Basile Diouloufet, qui faisait de si beaux discours au printemps 1789. Rien ne va plus pour lui. Le 5 Août 1792, il informe la Municipalité " qu'il y a un projet formé de dévaster et détruire sa

maison d'habitation et ses propriétés". Il agit en son nom et en celui de son père, Jean Pierre Diouloufet, le notaire. Mais le grand-père, Jean Diouloufet, consulté sur le sujet, n'est pas au courant. Personne ne lui a fait ni menaces, ni insultes. Que croire de tout cela ? Jean Tay est perplexe. Que l'avocat s'explique ! Il le fait en ces termes, le 5 Septembre "En faisant part au Corps Municipal de mes craintes, mon intention a été tout seulement de prévenir ce qui pourrait arriver, et non point de provoquer des poursuites. Enfermé dans ma maison, dimanche dernier - on retrouve ce fameux 2 Septembre - J'ai entendu dire à des allants et venants que je n'ai point connus, qu'on avait résolu d'abbattre (sic) ma maison et trois autres. Les uns avaient le ton de la menace, les autres celui de la pitié. Voilà, Monsieur, tout ce que je sais. J'ai l'honneur d'être, avec respect, Monsieur le Maire, votre très humble serviteur. Diouloufet. Dont acte.
Incendie criminel, baril de poudre à exploser déposés dans leur cave, je n'ai rien trouvé de tout cela. De toute façon, les Diouloufet, "suspects" à cause de Victor, quitteront Rognes pour Pertuis.
Et les Giraud, père et fils, Jérôme et Michel, "suspects", à cause de Césaire Antoine, autre jeune prêtre réfractaire, revenu d'Istres ? Peut-être se sont-ils sentis atteints par la sévérité des lois, à Rognes, sur les boulangers, réputés susceptibles de fraudes, d'illicites gains faits sur leurs clients ?

Le pain est taxé le 30 Août 1792. Il coûte, pour une livre, 24 deniers en pièces métalliques, ou 39 deniers en assignats. C'est peu, puisque le denier n'est que la douzième partie d'un sou. Mais attention : "Le Corps Municipal fera faire une visite par semaine aux boulangers, et, s'il est prouvé que l'un d'eux vend plus cher que les 24 deniers prévus, ledit boulanger sera "amandé". Et, en cas de faux poids, il sera aussi amandé et les pains saisis envoyés à "l'aupital" dudit lieu.
Amandé de combien ? De 24 livres la première fois, de 300 livres la seconde, la troisième fois, on n'ose penser à ce qui se passera. On parle de "la terreur des loix". C'est tout dire. De toutes façons, le prix du pain sera affiché dans les boutiques des Maîtres Boulangers, en écus et en assignats.
Maître Boulanger, Jérôme Giraud en est un, Michel Giraud, un autre. Mais on ne fraude pas quand on est la famille d'un jeune prêtre , réfractaire ou pas. Aussi ce ne sont pas eux qui se font prendre, c'est la veuve Cabrier, autre boulangère, dont la livre de pain ne pèse que quatorze onces, au lieu de seize ! Ces deux onces de moins lui valent une amende de 24 livres, et le Procureur de la Commune veillera à ce que ce paiement soit effectif. Ceci se passe le 6 Septembre.
Le 12 Novembre 1792, l'émigration de Victor Diouloufet et de Césaire Giraud est constatée, à leur domicile, à Rognes.
Ces querelles intestines, bien que sourdes, dont les manifestations éclatent de ci, de là, n'ont cependant pas découragé un curieux personnage, qui vient s'établir dans le village, à ce qui aurait été, avant la Révolution, avant le Déluge dévastateur des habitudes qu'elle a été, la première place, celle du Seigneur du Lieu. Il eût été Marquis de Rognes, il avait été Marquis, d'ailleurs, ainsi que son père et ses aïeux, et à Aix, s'il vous plait. Mais en ces temps bénis d'égalité acquise, il n'était que le "Citoyen Albertas".
Curieux, en effet, quand on s'écrit, à Rognes ou à Aix, en 1792, on se donne du "Monsieur". Mais, pour Jean Baptiste Suzanne, il n'en est pas de même. Monsieur l'ex-marquis d'Albertas est toujours désigné par le mot "Citoyen".

Le dernier Marquis de Rognes, Jean Nicolas Jean Baptiste Balthasar Raphélis d'Agoult, mourut au printemps 1792, à Villeneuve-les-Avignon, où il s'était retiré. Sa fille et unique héritière, demoiselle Jeanne Pauline Gabrielle Françoise Raphélis d'Agoult, que l'on appelait Pauline de Rognes, comme sa tante paternelle d'ailleurs, fut obligée de vendre les terres et maisons de son père, par un jugement rendu le 2 Mai 1792, par le Tribunal du District d'Aix, afin de rembourser les nombreux créanciers de l'ex-marquis. Un rapport d'estime fut fait le 25 Mai, par les sieurs Guion et Courren. Il ressort de sa lecture que le Seigneur possédait de nombreux moulins à eau et à vent, une fabrique de tuiles, plusieurs bastides, ainsi que la colline de Trévaresse. Pour ne pas alourdir ce récit, je donne l'intégralité de cet intéressant document en annexe.
Huit jours plus tard, au début de Juin 1792 donc, Jean Baptiste Suzanne d'Albertas, Citoyen de la Commune d'Aix, entrait en possession des domaines et droits de la Terre de Rognes, consistant en terres, prés, moulins à eau et à vent, bosquets, ménages, maison, auberge, cens, droits de lods, moyennant six cent mille livres, dont trois cent cinquante mille livres payées comptant aux créanciers, et le reste payable plus tard, avec intérêts au denier vingt cinq, à la majorité de l'héritière, alors mineure, ou à son mariage. La seconde Pauline de Rognes devait épouser le Marquis de la Tour du Pin.
Le Citoyen Albertas appartenait à une vieille famille d'origine italienne, les Albertazzi, venue en France en 1360, pour y fuir les violences des Guelfes, partisans du Pape, et des Gibelins, ceux de l'Empereur Germanique, qui s'étripaient entre eux. Apt et Marseille les virent avant Aix, où ils devaient s'épanouir au XVIII° siècle, le père du Citoyen, Parlementaire aixois, y ayant fait établir, en face de son hôtel particulier, la magnifique Place qui a popularisé son nom. Ce Jean Baptiste d'Albertas, Marquis de Bouc, Baron de Dauphin et de Saint Maime, Seigneur de Gémenos, fut Premier Président de la Cour des Comptes de Provence, et son fils, Jean Baptiste Suzanne lui succéda dans cette charge, jusqu'à ce que la Révolution mit un terme à sa carrière en supprimant les Parlements. Malgré cela, Albertas père organisa, dans le Parc de son Château de Gémenos, une Fête, le 14 Juillet 1790, pour l'anniversaire de la Prise de la Bastille. On festoyait, on jouait et dansait joyeusement quand le drame se produisit. Le Maître de Maison, noble libéral, se fit poignarder par un de ses hôtes du nom d'Anicet Martel, et mourut aussitôt. Son assassin fut roué vif à Aix, le 2 Août 1790, mais la foule voulut empêcher le supplice d'un meutrier d'aristocrate. L'homme put fuir, mais il fut rattrapé par un officier. Quant à son bourreau, il avait pris la fuite aussi, et on le retrouva, selon Roux-Alphéran, dans un confessionnal de l'Eglise de l'Hôpital Saint Jacques, hors la ville, où il était allé se cacher !
Voilà bien des précédents fâcheux pour Jean Baptiste Suzanne d'Albertas. Il n'aimait pas la Révolution, et on le comprend, mais il prit le parti de s'en accommoder. Sans la servir, il n'a pas voulu la fuir. Il n'émigra pas, ni lui, ni aucun des siens. Sur la Liste Générale des Emigrés de toute la République, le nom d'Albertas ne figure pas. Louis XVIII fera de lui, cependant, un Préfet des Bouches-du-Rhône, et un Pair de France.

Tel était l'homme qui se présentait à Rognes, en nouveau propriétaire terrien, presque en Seigneur.
Il se montra, dès l'abord, conciliant. Dans une lettre à la Municipalité, du 8 Juillet 1792, son Procureur Général, Monsieur Porte, souhaita, pour qu'il n'y

ait jamais de procès entre Mr d'Albertas et cette Commune, que tous les objets qui pourraient en faire naître, soient examinés et arbitrés par quatre Hommes de Loi, deux pour chaque partie en présence. Le Conseil Municipal acquiesça, dans sa séance du 9 Septembre. Toutefois, le 19 Septembre, un seul est désigné, le sieur Bernard, "Avoué de notre Commune", et ce dernier devra exiger du sieur Porte les titres des censes et des lods, ce qu'ordonnait la loi. C'étaient des droits de mutation, dus au Seigneur, sous l'Ancien Régime, à l'occasion de ventes dans le fief, et il est curieux qu'il en soit encore question. Mais les droits féodaux, abolis dans la nuit du 4 au 5 Août 1789, avaient en fait, été déclarés rachetables, et il est probable que ceux dont il s'agit à Rognes n'avaient pas été rachetés.
Le 7 Octobre 1792, le Conseil constate que le sieur Bernard n'a encore rien produit, et lui fixe un délai d'un mois pour le faire. Bien sûr, les Rognens refusent de payer quoi que ce soit, en attendant, sur la recommandation même de leurs élus. "Qu'ils ne languissent pas de payer", leur conseillent ces derniers.

Dès le 4 Octobre, le Club des Amis de la Liberté et de l'Egalité, que préside le Curé Nicolas Toche, a adressé une Pétition aux Municipaux à ce sujet. Qu'ils n'oublient pas que, dans son Décret du 17 Août dernier, l'Assemblée Législative a supprimé sans indemnité tous droits féodaux et censuels prétendus par les cy-devants seigneurs, qui ne seraient pas justifiés par bons et valables titres, après avoir été primitivement le prix d'une concession de bien-fonds. Les prétentions du sieur Raphélis, dont le sieur Albertas a acquis les droits sur ce territoire, doivent être prévenus: que ce dernier prouve, dans le délai d'un mois, que les droits qu'il croit avoir, sur les habitants de ce terroir, sont le prix d'une concession foncière. A défaut de cette preuve, tous les droits de cette nature envers les dits habitants seront supprimés sans indemnité et sans qu'il puisse jamais en faire aucune demande.
On le voit, les Municipaux et Jean Tay lui-même avaient suivi les membres du Club de Nicolas Toche, qui aimait la politique autant que la religion, et qui avait pris à coeur les intérêts des gens de ce bourg.
La société Patriotique appelée Club des Amis de la Liberté et de l'Egalité s'était contituée le 18 Septembre 1792. Le lieu de ses séances était la Chapelle des Pénitents Blancs, où ils avaient la volonté de s'assembler régulièrement, paisiblement, et sans armes, tous les jours à 7 heures du soir ou à telle autre heure que les circonstances pourraient exiger. Les Citoyens Fondateurs brûlaient du désir de se rendre utiles, puisque la Patrie était en danger. C'était comme un second Conseil Municipal s'imposant au premier, mais ne voulant pas le combattre.
Les Pères Fondateurs vinrent en corps porter l'Acte de Naissance du Club au Conseil normal, à la Mairie, en ce 18 Septembre, 1792. Ceux qui se présentèrent Place Vivaux furent les sieurs Toche, Curé et Président, Jean Joseph Montclard, Louis Alibert, Jean Baptiste Alibert, Jean Baptiste Reynaud, Etienne Fabre, François Romand, Ferdinant (sic) Vian, Elzéard Cairé, Joseph Laurent, Nicolas Romand, Joseph Arnaud.
Le document qu'ils présentaient était signé par eux-mêmes, qui étaient douze, plus cinq autres: Pravet, Pierre Bonnaud, André Bonnaud fils, Vachier, Joseph Alibert. Cela fait dix-sept.

Le 30 Septembre 1792, une autre Pétition de la Société Populaire réunit 22 signatures, en partie différentes des précédentes. Ce sont: Toche, Président, Guion, Secrétaire, Cavaillon, Bonnaud fils Aîné, Valence, Ferry, Granon, Joseph Boch, Bossy, Bivet, Pierre Bonnaud, Jean Baptiste Cairé, Barthélémy Pécout, Joseph Courraud, Cairé, Vachier, Jean Baptiste Aubert, Stanislas Parraud, Bernard Granon, Garcin, Jean Baptiste Courraud, Jean Joseph Roux.
Une troisième Pétition, le 4 Octobre, réunit alors 35 signatures. Ce sont : Toche Président, Guion Secrétaire, Alibert Secrétaire, Rivet, Fabry, Jean Cairé, Bossy, Giraud, Antoine Borel, Durand, Granon, Mathieu Roubin, Cavaillon, Joseph Laurent, Philippe Cavaillon, Richaud, Autran, Valence, Pierre Bonnaud, Vachier, Antoine Pascal, Joseph Gouirand, Joseph Gautier, Lion, Pierre Meynier, Basile Rouman, Joseph Giraud, Cartoux, Martin Blanc, Courraud, François Pelegrin, Téofile (sic) Granon, Cairé, Antoine Anesin, Gras.
Qu'on me pardonne ces listes de noms, bien fastidieuses. Je ne les donne que pour prouver le succés croissant du Club. La troisième Pétition concernait le Citoyen Albertas. La seconde, celle du 30 Septembre, signalait que les quinze Grenadiers réclamés d'urgence par le Général Anselme, qui commandait l'Armée du Var et devait faire la conquête de Nice, s'étaient spontanément présentés au Club, et qu'il n'y avait plus qu'à pourvoir à leur habillement et armement, ce qui incluait habits, vestes et culottes d'uniforme, bas, guêtres, souliers, chapeaux et chemises, plus, évidemment, baudriers, gibernes, sabres, fusils de calibre et bayonnettes (sic).
Jean Tay octroya 100 livres à fournir par la Commune pour équiper chaque volontaire, le 25 Septembre 1792, mais Nicolas Toche et ses amis en exigèrent le double. 200 livres par soldat, pour cet équipement, le 28 du même mois, et ce jour-là, la Commune normale céda encore à ce qu'il me plait d'appeler la Commune Insurrectionnelle, 200 livres par tête furent accordés, et, comme on le verra, cet argent dépensé pour la Patrie ne fut pas du tout perdu.
Dans la foulée, le 30 Octobre 1792, en ces jours de fièvre patriotique, on exigea du Citoyen Albertas, par le canal de l'Avoué Bernard, la rue Baptistine, qui vient aboutir à celle des Pénitents, le Chemin de l'Aumône, la Terre dite de l'Aumône, plus quelques terres gastes de peu de valeur, tous lieux que le précédent seigneur avait indûment occupés à son profit. Son successeur ne pouvait que voir que le peuple de Rognes ne s'en laissait plus conter, à l'instar du peuple de Paris. Mais sans violence, ni coup, ni blessure, s'il vous plait. Un Républiquain, cela vaut bien cent sujets du Roi, Monsieur le Marquis !
Le 18 Novembre, le Club populaire revient à la charge. Il exige la réparation des chemins d'Aix et de Cadenet. Il exige plus de fusils ! Qu'on les demande au District, "attendu qu'ils serviront pour apprendre à faire les évolutions". C'est ainsi.
Et puis, pour effacer tout despotisme féodal, que la rue dite du Château soit appelée Rue d'Egalité. Que la rue dite Barbarie (quel vilain nom, en effet) derrière le cy-devant château, prenne le nom de Rue de Liberté.
C'est tout de suite mieux. Enfin, que le valet de ville, homme à tout faire de la Commune, soit appelé Officier de Ville, dorénavant.
Docile, en ce 18 Novembre 1792, Jean Tay fait voter à son Conseil Municipal les exigences du Club patriote.

On demandera au District une somme suffisante pour la réparation des chemins impraticables. (Mais ne l'avait-on pas déjà fait ?)
On exigera plus de fusils !
On mettra, à la rue dite cy-devant du Château, un placard en bois portant Rue de l'Egalité - et à celle dite cy-devant Barbarie, située derrière le cy-devant Château, un placard en bois portant Rue de la Liberté.
Et le valet de ville sera Officier. Il aura un habit bleu, à col rouge et du passe-poil blanc. Il portera ainsi, tous les jours, les couleurs de la Nation.
Cela aussi, Nicolas Toche l'a exigé !
Vous réclamez des fusils ? Eh bien ! Vous aurez des piques ! Le 25 Novembre 1792, le Citoyen Jean Tay, Maire, expose qu'il a été adjugé à Rognes la somme de 340 livres pour fabriquer des piques. Oui, sans aucun délai, et aux frais du Trésor Public.
Tandis que, le 27 Novembre, Louis Anezin, le Maître Cordonnier remplace François Ausselet, qui part aux Armées - Que dis-je ? qui vole au secours de la Patrie - au poste de Commandant de la Garde Nationale de Rognes, ce même jour, le sieur Maire relate les enchères faites pour la fabrication des piques.
Trois Citoyens, étant forgerons, offrent leurs services, et les enchères baissent à vue d'oeil.

Simon Bonnaud	9 livres 19 sols la pique
Charles Dumas	9 livres
Simon Bonnaud	8 livres 10 sols
Charles Dumas	8 livres
André Bonnaud	7 livres 15 sols
Charles Dumas	7 livres 10 sols
André Bonnaud	7 livres 5 sols

Il emporte le marché et signe André Bonnaud fils.
Combien fit-il de piques ? Divisons 340 livres par 7 livres 5 sols, cela fait 45 piques. Ce fut la commande exacte. André Bonnaud s'obligea de les faire conformes au poids et au modèle standard, ainsi que montées sur leurs hampes. En un mot, "prêtes à mettre entre les mains des défenseurs de la Patrie." Mais on se bat contre l'envahisseur avec des fusils et des canons plutôt.
Par contre, avec des piques, on peut intimider un seigneur.
Citoyen Albertas, prenez garde aux piques !
Le 2 Décembre 1792, l'an premier de la République, le Citoyen Maire doit donner au Directoire du District les noms des suspects du village. Personne n'est suspect, dans le lieu, à quatre exceptions près:
Le Citoyen Sermet et la Citoyenne Payan Saint Martin, attendu qu'ils ont des enfants émigrés.
Le Citoyen Diouloufet
Le Boulanger Giraud
Ayant tous les deux des enfants prêtres non sermentés, qui ont fui aussi.
Et le Citoyen Albertas, est-il suspect ? Non, on n'en parle pas. Il n'est pas suspect. Personne n'a émigré dans sa famille, rappelons-le.

Le 9 Décembre 1792, le Citoyen Etienne Noël Gras, Avocat, le Maire des années 1789 et 1791, vint amèrement se plaindre à la Mairie. Il voulait se présenter devant l'Assemblée Electorale pour être élu l'un des trois juges du Tribunal du District, à Aix, mais, pour agréer sa candidature, on avait pris des renseignements à Rognes. Or, ils furent exécrables, à son grand

étonnement. Il avait toujours donné des marques d'aristocratie, il donnait dans le fanatisme, il était contre la Révolution ! Quelle injustice !
*** Quelle preuve plus authentique puis-je donner, pour prouver mon patriotisme, que le sacrifice que j'ai fait de mon fils, pour voler au secours de la Patrie ? Si mon âge avait pu m'aider, j'y aurais volé moi-même.
Il était accusé d'être de ceux qui avaient, autrefois, donné à Raphélis d'Agoult, le Chemin dit de l'Aumône. Il avait bien été présent, assurait-il, mais il s'était opposé à cette mesure.
On ouvrit le Livre des Délibérations à la page adéquate, et on le lava de tout soupçon.
Le 13 Décembre, pour la dernière fois de sa charge de Maire, qui prit fin le 24, veille de Noël, Jean Tay reçut, des Amis de la Liberté et de l'Egalité, une Pétition. Elle concernait les moulins du Citoyen Ribbe et du Citoyen Pelegrin. Ils avaient appartenu à la Commune de ce bourg. Il serait bon de savoir par quels titres les dits Citoyens les possédaient. Jean Baptiste Antoine Denis Guion, son successeur, eut à résoudre ce délicat problème.
Ce dernier personnage, autre avocat, s'était, depuis le milieu de l'année 1792, illustré dans un poste particulièrement utile à la Patrie: dans la Chapelle Saint Denis, pour tout le Canton, il recrutait des Volontaires. Dans une ambiance de kermesse, mais aussi de ferveur. Il avait commencé le 20 Août 1792, le lendemain de la Plantation de l'Arbre de Liberté.
Voyons-le, à présent, à l'oeuvre:
Selon la loi du 22 Juillet 1792, 600 Volontaires devaient être fournis par les B-du-Rh, dont 367 par le District d'Aix, et, sur ce nombre, 29 étaient demandés au Canton de Rognes, formé du Puy Sainte Réparade et Saint Canadet, de la Roque d'Anthéron, et de Rognes même. Tous pour l'Armée du Midi, du général Jacques Anselme.
Les citoyens du Puy sortirent de leur indifférence, et le 12 Août, les Officiers Municipaux de la Commune firent parvenir à Rognes la liste suivante, extraite de leur registre d'inscription:
* 1 Jean Baptiste Reinaud, de la Tour d'Aigues, demeurant au Puy - Homme de bonnes moeurs
2 Joseph Baudrier, demeurant au Puy.
3 Jean Baptiste Baudrier, demeurant au Puy.
4 Joseph Fillat, citoyen du Puy.
5 Joseph Lati, de Saint Canadet.
6 Jean Baptiste Silvestre, de Saint Canadet.
7 André Chaffaud, de Saint Canadet.
8 Marc Aubergier, de Forcalquier, demeurant au Puy - Homme de bonnes moeurs.
9 Charles Magnan, Homme de bonnes moeurs.
Cela faisait en tout neuf volontaires, que je suppose jeunes, quoique leur âge ne soit point indiqué.
Ayant ainsi réglé leur participation, les Citoyens du Puy Sainte Réparade et Saint Canadet s'abstinrent de paraître à Rognes, le 20 Août 1792, chapelle Saint Denis, vexés peut-être que le nouveau Commissaire du District fût Jean Baptiste Denis Guion, assisté des sieurs Jean Tay et Joseph Mathieu Pin, soit trois Rognens.
Comme sa fonction l'y obligeait, Denis Guion invita les citoyens réunis nombreux dans la chapelle, à voler à la défense de la Patrie, et de la Liberté. Puis, il ouvrit trois registres, dont le premier, celui des Vétérans, resta vierge, car il n'y eut personne pour marcher en cette qualité.

On eut plus de succès avec les troupes de ligne, dont les volontaires avaient l'intention de faire carrière. Ce furent :

* 1 Louis Enoc, tisseur de toile, venu de Saint Geniez, mais demeurant à Rognes.
  2 Jean Audier, travailleur de la Tour d'Aigues, demeurant à Rognes.
  3 Balthazar Benoit, travailleur de Saint Martin de Brômes (écrit Brome) demeurant à Rognes.
  4 Marcelin Pascal, travailleur de Saint Martin de Brômes, demeurant à Rognes.
  5 Joseph Latty, de Jean Louis, travailleur de la Roque d'Anthéron
  6 Pierre Mille, travailleur de Rognes.
  7 François Jourdan, ménager dudit lieu de la Roque.

Cela fait sept. On peut remarquer que ce sont des Bas-Alpins, plus que des Rognens de souche et aussi qu'il y avait deux Joseph Lati ou Latty, l'un à Saint Canadet, l'autre à la Roque d'Anthéron et deux Pierre Mille !
Le troisième registre concernait les volontaires proprement dits. C'étaient ceux qui, sans vouloir faire une carrière militaire, volaient, par patriotisme, mais momentanément, en fait pour trois ans, au secours de la France malheureuse. Il y avait dans cette catégorie:

1 André Vacheron, de Pierre, travailleur de Rognes.
2 Denis Montclard, de Jean Baptiste, travailleur de Rognes
3 Jean Baptiste Caulavier, de Pierre, dudit lieu.
4 Pierre Caulavier, de Joseph, dudit lieu.
5 Louis Vernet, de la Roque d'Anthéron.
6 Jean Baptiste Bonnard, de Joseph, du même lieu.
7 Antoine Perin, d'Antoine, du même lieu.
8 Joseph Ollivier, dudit la Roque.
9 Antoine Gautier, de Marc, dudit lieu.
10 Jean François Julien, maréchal (ferrant, je suppose) idem.
11 Jean Vacheyron, travailleur, du même lieu.
12 Jean Baptiste Béraud, dudit lLa Roque.

Cela fait douze Volontaires, de Rognes même, et de La Roque d'Anthéron. Remarquons le patriotisme des Caulavier, de Rognes. Ils furent trois volontaires de cette famille, avec Denis Caulavier, parti au printemps.
9 + 7 + 12 = 28 Volontaires pour le Canton de Rognes. On en réclamait 29. Ce 29e, je ne l'ai pas trouvé. Que ses Mânes me pardonnent !

Denis Guion, ce 20 Août 1792, fit savoir aux recrues concernées qu'il fallait se rendre dans les trois jours, à Aix, où le Directoire du District leur donnerait leur feuille de route.
Or, le 18 Août, le général Anselme avait écrit, de Grasse, aux Administrateurs des B-du-Rh. Les 600 recrues de ce département devaient joindre la place de Toulon et se présenter à Monsieur Dumerbion, Commandant de cette place. Ces messieurs pouvaient s'appeler aussi D'Anselme et du Merbion. C'étaient des nobles ralliés à la Révolution conquérante.

Le 20 Septembre 1792, jour de la victoire de Valmy sur les Prussiens, le Maire Jean Tay exposa que, suivant l'Arrêté du Département, le Premier Bataillon de la Garde Nationale de Rognes devait fournir quinze Grenadiers. Je joins, en fac-similé, l'inscription de deux d'entre eux, Roch Bompard et Etienne Fabre, et leur liste, avec leur âge, des quadragénaires le plus souvent. Il expliqua aussi que le général Anselme, avec son armée du Var, devait faire la conquête de Nice et des Etats de Savoie.

Le premier Octobre 1792, il fallut fournir en rafraichissements, pain, vin, fromage, un bataillon de 700 Volontaires en provenance du District d'Apt. Il fallut 503 livres de pain, soit environ 250 kilogrammes. Le tout coûta 325 livres 13 sols 1 denier, qui fut le prix de la halte, dont le Directoire du District d'Aix devait rembourser le montant. Nicolas Bossy, l'Aubergiste du "Lyon d'Or", fournit, à lui tout seul, pour 100 livres et 4 sols.
Puis ce fut, le 5 Octobre, la fourniture de voitures et de chevaux, nécessaires pour le transport des effets et équipages des volontaires du District d'Orange. Tout ce monde allait sur Toulon, participer, de là, à la conquête du Comté de Nice.
Ce ne fut pas long, tout au moins dans un premier temps. Les Piémontais abandonnèrent la côte sans combat, Nice et Villefranche furent prises sans coup férir. 20.000 personnes, émigrés français, Niçois et Piémontais quittèrent les lieux rapidement, et, comme Bonaparte le fera plus tard, d'Anselme put jouer au Proconsul. On en était là, quand, à Rognes, Jean Tay organisa une fête nocturne pour célébrer la victoire. Le 27 Octobre 1792, il proposa de faire un Feu de "Joye" à la Place de la Liberté, nouveau nom de la Place de la Fontaine, à cause de l'Arbre, tandis que l'on chanterait l'Hymne des Marseillais, et qu'une illumination générale serait la réjouissance nocturne, de la victoire "que nous avons remportée au siège de Nice".
Ainsi fut fait. La Garde Nationale était présente. Tout citoyen avait illuminé sa maison. Des bougies ou des chandelles allumées à toutes les fenêtres, je suppose.
Et comme les Temps étaient durs, malgré tout, on le fit "avec toute l'économie possible."

ANNEXES

Premier Texte

Adresse du Corps Municipal d'Aix sur les opinions religieuses et la sûreté des personnes (Pour montrer que, si les ordres venaient d'Aix, le mauvais exemple en venait aussi).

Du 30 Août 1792

Citoyens,

Le Corps Municipal, oui le Procureur de la Commune, arrête :

1° Que tous attroupemens contraires à la tranquillité publique seront incontinent dissipés par la Garde Nationale.

2° Prohibe très expressement à tous les citoyens de s'introduire dans les maisons sous quelque prétexte que ce soit, sans être porteurs d'une réquisition légale.

3° Défend très expressement de faire promener dans les rues et carrefours des citoyens montés sur des ânes, sur d'autres bêtes ou sur des chars.

4° Enjoint à la Garde Nationale d'en arrêter sur-le-champ les prévenus, saisis en flagrant délit.

5° Rappelle aux citoyens que, par l'article 10 de la Déclaration des Droits de l'Homme, les opinions religieuses sont libres, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi. Mais invite tous les citoyens, au nom de la Patrie, et de ce qu'ils ont de plus cher, de reprendre l'exercice de leur culte et d'en reconnaître les ministres.

Fait à Aix, en la Maison Commune, le 31 Août 1792, l'an Quatrième de la Liberté.
Signés Perrin l'Aîné Maire
Simon - Gibelin - Rigaud - Suchet - Rouchon - Emeric - Trabuc - Armelin - Pontier - Michel - Ravanas - Tous Officiers Municipaux.
Arnaud - Secrétaire Greffier.

Second Texte

BIBLIOTHEQUE DU MUSEE ARBAUD - Numéro 4656

1792 - 25 Mai
Rapport d'estime des biens et droits dépendant de l'hoirie bénéficiaire du Sieur Jean Nicolas Jean Baptiste Balthasar Raphélis d'Agoult, fait par GUION et COURREN, ensuite du Jugement rendu par le Tribunal du District d'Aix, le 2 Mai 1792, entre demoiselle Jeanne Pauline Gabrielle Françoise RAPHELIS D'AGOULT, fille et héritière par inventaire dudit Raphélis d'Agoult et les créanciers de l'hoirie bénéficiaire dudit Sieur Raphélis, par lequel les dits biens et droits situés dans la Commune de Rognes, savoir :

1° La Bastide, fabrique à tuiles et tènement de terres au quartier de Ribières, de la contenance de sept charges, six euchènes .....985 livres

2° Le moulin à eau, dit de Monsieur, au quartier du Chemin d'Aix, écluse et régale de la contenance d'une émine, deux euchènes, un tiers..... 3500 l

3° La terre dite du Moulin de Monsieur, de la contenance de trois charges quatre émines deux euchènes deux tiers ..... 5031 l - 4 s - 3 d

4° Le pré dit du Jas d'Amour, contenant trois émines six euchènes, estimé ..... 1687 l - 10 s

5° Le moulin dit de Barlatier, son écluse et régale, de la contenance de deux émines trois quart d'euchène, estimé ..... 2500 livres

6° Le pré et la terre joignant le moulin de Barlatier, de la contenance de quatre émines, quatre euchènes, trois quarts, estimé ..... 2556 l - 5 sols

7° Le moulin à vent, sur la Montagne du Pèguerin,estimé ... 2500 livres
8° La Montagne de Peguerin, de la contenance de quinze charges, agrégée de Chênes blancs et autres bois, estimée ..... 2250 livres
9° Le pré de la font de Laurens et terres joignantes, de la contenance d'une charge trois émines ..... 5100 livres
10° La Bastide du Jas d'Amour et son tènement de terres, y compris une terre acquise du sieur Reynier, de la contenance de nonante sept charges cinq émines sept euchènes et demi, à ce compris une bosque de la contenance de quarante charges, un faligolier de vingt trois charges sept émines estimé le total .....19.858 l - 10 s
11° Le moulin à vent des Fontenelles et le faligolier attenant, contenant deux émines six cannes, estimé 2325.livres
12° La Bastide dite du Grand Saint Paul, avec son tènement de la contenance de trois cent cinquante trois charges, une émine, deux euchènes, estimée savoir bâtiment trois mille livres, bosque près la Bastide contenant quinze charges, six mille livres, la terre de l'aire contenant cinq charges, mille sept cent cinquante trois livres deux sols six deniers, la bosque de l'aire contenant une charge deux cent livres le jardin, la terre de Laban, la terre dite le Coignet, la terre du Colombier, la terre dite le Gros Mas, le pré et pradelle, la terre dite Saint Paul, contenant trente charges. A ce compris une bosque d'une charge, la terre pradelle de l'autre part..... 48293 l -9 s - 3 d

Et bosques au quartier des Mauvares continuant jusques aux Estrés, de la contenance de dix sept charges, à ce compris la bosque contenant onze charges une émine deux euchènes et demi.
La terre dite la plaine de Ferré.
La terre dite Capelete.
La terre plantée en vigne.
La terre au long des estrés.
La Colline de Travaresse, de la contenance de cent soixante trois charges six émines six euchènes, agrégée partie en bois de pin fort touffu et partie en chêne blanc et chêne verd, estimé trente trois mille trois cent quatre vingt cinq livres.
L'aire et régale..... 33.385 livres
La bosque aux Mauvares, acquise du Sieur Simon, de la contenance de deux charges, estimée..... 300 livres
Et finalement la bosque au Val des Maures,contenant une charge trois émines trois euchènes, estimée..... 213 livres 6 sols
Revenant le total de l'estime du Grand Saint Paul à .....174.416 l 15 s 6 d

13° Le moulin à vent sur la Colline du Defens, estimé..... 2.100 livres
14° La colline du Defens, de la contenance d'une charge sept émines une euchène, estimée ..... 595 l - 6 s - 3 d
15° La terre du Defens, acquise du Sieur Cadet, contenant quatre émines trois euchènes, estimée .....131 l - 5 sols
16° La bosque dite Le Clos du Juge, de la contenance d'une charge sept émines, estimée deux cent quatre vingt une livre cinq sols..... 281 l - 5 s
17° La Bastide dite Valfaire et soutènement, de la contenance de six cent soixante cinq charges, estimé le jardin contenant deux émines, six cent livres, les terres labourables contenant vingt six charges, treize mille cent cinquante livres; les collines et bosques contenant six cent

trente huit charges, comprenant le valon (sic) des Pères, le valon Fourqual, le valon de la Reille, le valon du Dragon, de l'autre part, le valon des Verts, les routes, le travers de la Bronde, le tout aggégé de bois de chêne blanc et vert, à l'exeption de la colline dite de la Réserve, qui est en bois de pin, estimé le tout soixante six mille neuf cent livres.

Revenant le total de la Bastide de Valfaire à ..... 80.650 livres

18° Les collines réunies au quartier de Picaud, Piégros, le valon de la Jasse, le valon Castan, le valon de Baume traucado ou traoucado (souligné dans le texte) et le valon de l'Hôpital, en bois de chêne blanc et vert de la contenance de cent quinze charges sept émines deux euchènes, estimée douze mille sept cent nonante six livres..... 12.796 livres

19° La bosque à Picaud, acquise de Jean Pierre Barlatier, de la contenance d'une charge deux émines, aggregée de jeunes pins, estimée soixante quinze livres..... 75 livres

20° La Bastide de Pousserot et son tènement de la contenance de dix sept charges, à ce compris treize charges de bosques de chênes et de pins estimée treize cent livres, revenant le total dudit Pousserot à la somme de trois mille quatre cent soixante livres ..... 3.460 livres

21° Les bosques réunies aux quartiers de Ruth, des Radasses et de Valcros, de la contenance de quarante quatre charges quatre émines six euchènes et demi en bois de pin et de chêne blanc et vert estimées à ..... 6.473 livres

22° La Bastide dite Minette et son ténement de la contenance de onze charges six émines six euchènes, y ayant sept charges trois émines cinq euchènes de bois estimé quatre cent quarante sept livres quatorze sols ..... 2.197 livres et 14 sols

23° Les bosques acquises de Joseph Isoard et autres particuliers, de la contenance de huit charges cinq émines, estimées ..597 livres et 17 sols.

Notes: Nulle estimation du château, ni même mention de son existence dans le rapport d'estime du 25 Mai 1792.
Mais il existe un MEMOIRE sans date, dont la cote est Numéro 4652 contenant des "eclercissements sur la terre de Rognes". Il indique : Le château est situé au milieu du village; la plus grande partie est bâtie à neuf. Il est pocédé en grande partie noblement. Il y a des remises, écuries, cour contigüe au bâtiment.

.....

Dans l'ouvrage publié en 1994 par l'Institut d'Etudes du Massif Central, sous la direction de P. CHARBONNIER, "Les anciennes mesures locales du Midi Mediterranéen", il n'est pas fait mention de Rognes; mais la charge de Lambesc vaut environ 80 ares ou 8.000 mètres carrés; l'émine ou éminée vaut 1/8° de charge ou 9 a 88 centiares; l'euchène vaut 1/8° d'éminée ou 1 are 23 centiares.

Le rapport d'estime ci-dessus s'achève par un total qui inclut tous les articles longuement décrits. Ce total est de 332.067 livres. C'est la valeur de tout le patrimoine, à l'exception du château.

Ruines d'un moulin seigneurial au Plateau du Défens à Rognes.

La Chapelle
Saint Denis
construite en 1720.

En 1792, on venait s'y engager, pour "voler au secours de la Patrie en danger".

BIBLIOGRAPHIE

Toute la bibliographie donnée dans les numéros précédents des Annales n'est pas répétée ici.

ARCHIVES DEPARTEMENTALES DES B-D-R
Rue Saint Sébastien à Marseille -

Recrutement des Volontaires Nationaux destinés à l'armée -
133 E H 1 :
C'est un gros registre concernant Rognes -
L 736 :
Il s'agit de liasses de lettres concernant le recrutement dans les diverses Communes des B-D-R. Les unes sont adressées aux Communes par le District d'Aix, les autres sont écrites par les Maires ou les Commissaires Recruteurs au District.
Lettres de Jean Baptiste Constans, de Denis Guion, de Jean Tay. Elles contiennent des listes de volontaires.
Lettres aussi du Général Anselme ou Danselme au Département ou au District.

BIBLIOTHEQUE DU MUSEE ARBAUD
Rue du Quatre Septembre - Aix -

Archives - MF 156 :
Etat de la Terre de Rognes -
N° 4655 :
Délivrance sous huitaine à Jean Baptiste Suzanne d'Albertas, citoyen de la Commune d'Aix, des domaines et droits de la Terre de Rognes.
N° 4656 :
Rapport d'estime des biens et droits dépendant de l'hoirie bénéficiaire du sieur Jean Nicolas Jean Baptiste Balthasar Raphélis d'Agoult, fait par Guion et Courren.

BIBLIOTHEQUE MEJANES
- Aix -
Sur les Albertas.

Le Moniteur Universel :
Numéro du Dimanche 13 Septembre 1829

ROUX-ALPHERAN
"Les Rues d'Aix" 1845 - page 43 -

Dictionnaire de la Noblesse :
De la Chesnaye - Desbois et Badier -
1863 - Tome 1°

LES BOUCHES-DU-RHONE - Encyclopédie Départementale -
Publiée sous la Direction de Paul Masson - Tome 11 - Biographies - Marseille - 1913 -

Livre récent :
René MOULINAS
"Journées Révolutionnaires à Avignon -
Editions Jacqueline Chambon - Nîmes - 1988 -

ILLUSTRATIONS :
Institut Géographique National
Les Milles - Aix-en-Provence -

Plan CASSINI - 1780 - Echelles 1/43.200e - Date et échelles lues en Mairie de Rognes - Bureau du Cadastre -

Ruines d'un moulin seigneurial au Défens et Chapelle Saint-Denis - Photos de l'auteur.

****

Je remercie Monsieur le Recteur Hugues TAY PAMART qui m'a envoyé un exemplaire de l'ouvrage important qu'il a écrit sur sa famille:
MONOGRAPHIE DE LA FAMILLE TAY, paru à Lyon en Juillet 1995.

Ginette ANDRE

****

Extrait des registres de la Commune de Ce Bourg et Canton de rognes pour l'inscriptions des Grenadiers

Ce Jourd'hui vingt et neuf septembre 1792 Lan 4e de la Liberté et le premier de l'égalité.

La Convocation faitte par la Commune de Ce Bourg et Canton de rognes, aux Communes de la rogne et du puit Ste reparade et St Canadet Conjointement La Commandant en Chef du premier Bataillon de cette Commune, Conformement aux ordres que Nous avons reçu de Messieurs Les administrateurs du directoire du district d'aix d'après, Nos ordres et Conformement a ceux du district, Le Commandant a fait assembler la Compagnie des Grenadiers et de suite il a pris pour porte de Drapeau Ce Sieur present Etienne Fabre - fait l'an et jour susdit et Ce sont soussignés, artaud, lefebvre forest remerie, roman, jean tay main, jacques Bonnaud offer municipal, ville vieille maire de la rogne

Collationné par Nous -
Fabre Le Greffier

Engagement d'Etienne FABRE - Quarante quatre ans - Citoyen du bourg de ROGNES - Grenadier - Sous les ordres du Général ANSELME.

NOM de la COMMUNE.	NOMS DES VOLONTAIRES. FAMILLE.	BAPTÊME.	AGE.	N°. du Bataillon	NOMS des COMPAGNIES.	ARMEME FUSILS.	SABRES.
Rognes	Fabre	Etienne	44	2	5e comp	30	
Rognes	Ravet	Andre	43	2	5e	30	
Rognes	Auclet	Etienne	36	2	5	30	
Rognes	Gaudin	Nicolas	22	2	5	30	
Rognes	Bompard	Roch	35	2	5	30	
Rognes	Lange	Pierre	42	2	5	30	
Rognes	Reuman	François	46	2	5	30	30
Rognes	Mendard	Joseph	57	2	5	30	30
Rognes	Escaillon	Etienne	23	2	5	30	
Rognes	Cadet	Melchior	47	2	5e	30	
Rognes	Arnaud	Joseph	31	2	5e	30	
Rognes	Reynaud	Jean Bte	33	2	5e	30	
Rognes	Lazier	Michel	22	2	5	30	
Rognes	Reuman	Nicolas	25	2	5	30	
Rognes	Auclet	François	30	2	5	30	

Les Quinze Grenadiers Que dut fournir la Garde Nationale de ROGNES

Ils n'étaient pas tous jeunes ! Les documents d'archives les disent Volontaires. On remarque Etienne FABRE et Roch BOMPARD.

Extrait des registres de la Commune de Ce Bourg et Canton de rognes pour l'inscription des grenadiers

Ce jour d'huy vingt Neuf Septembre 1792 l'an 4e de La Liberté et Le premier de l'egalité.

La Convocation faitte par la Commune de Ce Bourg et Canton de rognes aux Communes de la rogne et du prieuré de repérade et St Candet Conjointement Le Commandant le Chef du premier Bataillon de Notre Commune, Conformement aux ordres que nous avons reçu des Citoyens administrateurs du directoire du district d'aix, d'après Nos ordres et Conformement, a Ceux du district, Le Commandant a fait assembler La Compagnie Des Grenadiers et de suite il se seroit presenté Roch Bompard. fait l'an et jour susdit et Ce sont signés certand, Lefebre, poret remerie, Romand, jean tay maire, jacques Bonnaud officier municipal, villevaile maire de la rogne,

Collationné par Nous
Lefebre Sr Greffier

Engagement de Roch BOMPARD - Trente trois ans - Citoyen de ROGNES - Grenadier - Sous les ordres du Général ANSELME.

Compte En General De fourniture que La Commune De Roques a fait au Bataillon D'Aypt Lors de Son passage Le 30me 7bre 1792 L'an premier De la republique Francaise et Conjointement Les pieces justificatives. Savoir

Le Citoyen Bonnaud a pert Son compte		16	12	—
Le Citoyen Francois cuspelet	idem	4	13	4
Le Citoyen Francois Barlatier	idem	8	14	3
Le Citoyen pierre Gerard	idem	15	8	
Le Citoyen paul romand	idem	6	19	
Le Citoyen antoine	idem	54	19	4
Le Citoyen honoré gurraud	idem	8	3	4
Le Citoyen Denis gautier	idem	6	15	4
Le Citoyen jacques Courraud	idem	2	16	
Le Citoyen nicolas Bofry	idem	100	4	—
Le Citoyen Chevalier aubergiste	idem	17	15	—
Le Citoyen Bonnaud tailleur	idem	7	—	—
Le Citoyen antoine Valeno	idem	8	8	—
Le Citoyen jacques richaud	idem	18	8	
Le Citoyen pierre paul Beaumond	idem	—	6	6
Le Citoyen pierre Lion	idem	4	13	4
Le Citoyen Chapeau	idem	1	5	10
Le Citoyen Lange	idem	3	19	4
Le Citoyen Gaspard Cairé	idem	8	3	4
Le Citoyen francois pin	idem	3	10	
Le Citoyen jerome Giraud	idem	14	4	8
Le Citoyen jacques Bonnaud	idem	—	3	15
pour un lepret envoyé a Cavaron porter une Lettre par ordre de mr monbrion		3	—	—
		325	13	1

nous atestons le dit compte veritable jean taymoin
Duraud officier municipal
jacque Bonnaud officier municipal
Sibert notable
jiveau valeyre notable
bossy notable
P. mandon notable
Nous fabre Sre greffier

MONOGRAPHIE DE LA FAMILLE TAŸ

PAR HUGUES TAŸ PAMART

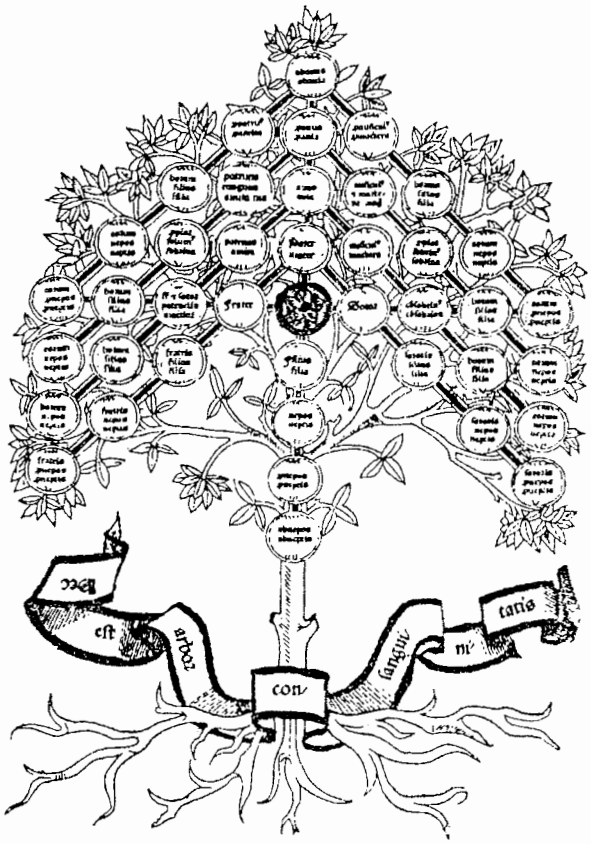

A LYON

IMPRIMERIE CHIRAT

MCMXCV

Nous remercions Monsieur le Recteur Hugues TAY PAMART de nous avoir adressé son important ouvrage sur la famille TAY. Cette intéressante monographie, éditée à l'intention des membres de la famille, n'est pas en vente en librairie.
Nous la tenons à la disposition des adhérents qui voudraient la consulter ou l'emprunter.

BRINDILLES DES JOURS (Extraits)

Je ne sais quelle hargne tourmentait quelquefois mon grand-père. Mordant sa moustache jaunissante, il frappait comme un sourd sur le fer rougi, fracassant sa rage obscure dans une fulmination d'étincelles.

Mais il savait aussi éveiller l'enclume d'un marteau enjoué. Ses outils devenaient alors les gais instruments d'une gamme aux claires sonorités. Le marteau bondissait allègrement, l'enclume tintait, le métal s'affinait, prenait forme, se gondolait en secouant des plumets pétillants et dorés.

Tout gamin, il m'est arrivé de l'assister dans ces moments magiques. Je tirais à deux mains sur la poignée actionnant l'énorme soufflet en forme d'as de pique surplombant le foyer.
En tablier de cuir, il fouillait le coeur incandescent de la forge avec d'étranges instruments. Des pinces aux longues branches, au bec recourbé, aux mâchoires dentées.

Je tirais à deux mains sur la chaîne du soufflet et j'avais peur. Tapi au centre de la forge, un cratère de charbons ardents expectorait comme un chat en colère. Mon grand-père en sortait une pièce toute grésillante d'or et vibrante sous le marteau.
Chaque coup projetait des parcelles de métal brûlant. Aux chocs mats du début, succédaient des sonorités plus légères à mesure que le fer se refroidissait. Quelques grattements de lime pour parfaire le travail et le soc restauré ou l'outil rénové revenait au bout des pinces se soumettre à l'action du feu.

Restait encore à effectuer l'opération que mon grand-père considérait comme capitale : la trempe. Il m'expliquait : une trempe trop dure et l'outil cassait ; pas assez et l'acier s'émoussait. On devait arriver au degré de dureté recherché par une série de jugements pertinents et une vivacité de gestes appropriée.
D'abord, chauffer le métal à la bonne nuance de rouge. Ensuite, plonger la partie tranchante juste ce qu'il faut. Retirer, suivre l'irisation qui se développait et au moment opportun immerger la pièce entièrement dans le baquet disposé à cet usage. L'eau bouillonnait furieusement. Je revois la vapeur qui montait et s'enroulait dans la colonne de lumière qui tombait de la haute lucarne.

****

En l'an de grâce 1937, Monsieur Albert Lebrun, Président de la République ne dédaignait pas de porter, dans l'exercice de ses fonctions, la queue de pie et le chapeau haut-de-forme. Monsieur Hitler, lui, préférait l'uniforme. Quant à moi, sans abandonner mon béret d'écolier, j'endossais la tenue du travailleur, car je revenais à Rognes pour servir d'apprenti au garage de mon oncle.

C'était la saison où se croisaient dans les rues du village d'étranges hommes bleus. Ils passaient, les sourcils perlés de gouttes pastel, secoués sur quelque tracteur tressautant, ou assis au-dessus d'un gros cylindre de cuivre tiré par un grand cheval placide. Ils passaient, serrés de près par un arbre bizarre portant,accrochés à ses branches de fer, des tuyaux en guirlandes, crachotant parfois des fleurs liquides au bout de ses bourgeons métalliques.

A la fontaine, derrière la Cave Coopérative, quelqu'un préparait la bouillie, bordelaise ou bourguignonne, dans un tonneau découvert où le lendemain, il viendrait puiser les eaux dégoulinantes de sa teinture.

Dans les vignes, d'autres hommes bleu horizon, armés d'une lance vénéneuse, marchaient par des couloirs de feuilles. On pouvait les prendre pour soldats en campagne, avec leur large bidon plat porté à dos comme un paquetage militaire.

Tous les ustensiles, les tracteurs, les pulvérisateurs, les pompes et leurs clapets, en plus des autos, des camions, des motos et des bicyclettes, s'entretenaient et se réparaient au garage de mon oncle. On venait aussi le chercher pour un robinet incontinent, un siphon encombré, de même, on lui apportait le fer à repasser défaillant ou la cafetière percée. Mais son activité s'étendait aussi aux installations du chauffage central, à l'électricité domestique et à la plomberie-zinguerie. Ajoutons qu'il était officiellement chargé de la distribution de l'eau dans la commune, et qu'il s'engageait constamment, chez lui (avec les capacités d'un professionnel), dans des travaux de maçonnerie et vous conviendrez que la loi des quarante heures, qui venait d'entrer en vigueur ne le concernait pas.

Gilbert ROCHE.

LES CADASTRES ANCIENS DE ROGNES

Dans son histoire de Rognes, écrite en 1820, l'abbé Martin cite souvent les cadastres anciens qu'il consultait sur place, les archives communales n'ayant pas encore été transférées au Département. Il s'agit d'une douzaine de grands registres, certains très volumineux, cotés 133 E cc 9 à 133 E cc 23. aux Archives Départementales des B.du Rh, 66 rue St Sébastien à Marseille. Ces cadastres ne comportent pas de plan. Nos anciens y ont simplement consigné, à fin de répartition équitable de l'impôt, les noms et les biens des "taillables de ce lieu de Rougnes". Ils sont dans un état de conservation variable, certains ayant perdu les données générales dont ils devaient être normalement introduits.

Le premier plan de Rognes, on le trouve dans le cadastre de 1836, coté P4 2819 pour le plan et P4 1329 pour la matrice, cadastre dit "napoléonien" car il exécute tardivement une ordonnance impériale de 1808 qui imposait ce cadastrage figuré à toutes les communes de France. Il est pour Rognes l'oeuvre de "Michel Cadet et fils" et se compose de 26 feuilles de grand format.
La feuille G levée au 1/1250 ème représente les 673 parcelles de l'agglomération. La matrice énumère les propriétaires dans l'ordre des numéros de parcelles. Cette liste fut refaite en 1882 dans l'ordre alphabétique des noms de famille, cote P4 1323, puis en 1910. Le plan, quant à lui, ne fut rénové qu'en 1968. C'est celui dont nous nous servons aujourd'hui.

On peut consulter au siège des Amis du Vieux Rognes, ou en Mairie, une copie éclaircie et coloriée du plan des Cadet, feuille G, que j'ai faite pour différencier les parcelles d'après leur occupation, habitation, rural, oliviers, inculte. L'aspect du village ancien s'en dégage mieux, avec son bâti intra-muros XVII ème et ses trois bourgades, du Cégarès, de la Campanette et de la Fontaine. L'Avenue de la Libération est une partie de ce qu'on appelait au XVIII ème "Faubourg de la Fontaine" et elle était encore ressentie comme extra-muros au milieu du XX ème puisqu'on l'appelait La Bourgade. On peut aussi y remarquer que les pentes du Foussa, sous la "murailho vieillo" étaient rendues à la végétation, plantées d'oliviers, seulement parsemées de "croto" (caves voûtées) la partie basse étant cependant encore très peuplée, en un tissu serré de petites maisons médiévales.

La "descente" dans la "plaine", amorcée au XV ème siècle par l'édification du Château par les Agoult, s'était poursuivie au XV° et accélérée au Grand Siècle après la démolition du Fort et des masures qui y étaient accolées. Le tremblement de terre de 1909 devait effacer complètement le bâti médièval et oblitérer des rues aussi importantes pour le Rognes ancien que la rue St Martin, la rue de la Cour, Baptestine ou Barbarie. Les Rognens du milieu

XXème ont connu ce Foussa un peu triste mais éminemment original que dissimule aujourd'hui une trop bienveillante pinède.

C'est à l'occasion de l'exposition de cartes postales anciennes organisée à Rognes en 1993 que je suis remontée aux cadastres plus anciens. L'une de ces cartes représentait une porte à bossages et fronton martelé, de 1630 environ, qu'on peut voir parait-il aujourd'hui à la Colombe d'or, à St Paul de Vence. Un tel luxe architectural ne pouvait annoncer un propriétaire ordinaire. Renseignements pris, dans le 133 E cc 17 des A.D. "registre des taillables de 1699", cet actuel n°3 de la place du 14 juillet (ex place Vivaux) était un bien roturier, donc encadastré, d'Isidore Jean-Baptiste de Raffelis d'Agoult, seigneur de Rognes de 1684 à 1720.

Ce registre, très lisible avec un peu d'entraînement, m'a fourni les noms de toutes les maisons des rues de l'époque classique qui ont gardé leur appellation d'origine: rue de l'Eglise, rue du Figuier, rue "montant à la Place", bientôt rue des Pénitents. A noter qu'il s'agit de bourgeois, notables ou gros propriétaires de domaines, souvent de "forains".
L'ordre suivi est topographique: on suit une rue maison par maison. Mais sans numéros, puisque sans plan. Les immeubles sont situés par une rue et par leurs confronts. Suit le nombre de cannes (linéaires, carrées ??) et l'évaluation du bien en écus et deniers. Ex.: Folio 9. Granon Joseph. Maison, étable, cour, jardin, pigeonnier et glacière, bourgade de la Foun. Confrontant du levant maison et basse-cour de Joseph Bertrand, de midi terre de J.B. Blanc, de couchant Gaspard Barlatier, de septentrion le chemin d'Aix. m. 76 cannes, b-c 20 c, jardin 1 éminée, estimé 152 écus.

Les difficultés commencent avec les rues disparues ou débaptisées; où commencent et où finissent l'androne des Latil, la traverse des Baragis, le relarg de St Martin ? C'est un puzzle de 300 pièces, rongées et décolorées. Autant dire infaisable. Un cadastre de 1727, coté 133 E cc 18, peu soigné, résout quelques problèmes sur les parties extra-muros ou proches des portes. Mais pour situer les éléments significatifs de l'urbanisme XVI ème il faut interroger le cadastre de 1627, coté cc 16.

Celui-là est le véritable monument, le joyau de la collection. Il est en excellent état dans sa couverture de peau, le texte est calligraphié, les titres et les initiales des quelque 600 folios sont décorés, parfois ornés d'un dessin en rapport avec le nom ou la qualité du propriétaire: Claude Pin a un arbre, Elzéar Barlatier des cartes à jouer. Blanc Jean dit "Rat" a ce petit mammifère. Notre association a demandé - et obtenu - que ce document soit microfilmé.
L'ordre et la langue du somptueux cc 16 ne laissent pas non plus d'être surprenants. C'est avec celui-là qu'on rencontre pour la première fois l'ordre des prénoms, qu'on retrouvera dans les cadastres antérieurs. C'est bien l'époque précartésienne où le Rognen était plus un être de chair et de sang qu'un numéro de l'administration. On devait convoquer tel jour tous les Antoine et le lendemain tous les André et ainsi de suite, jusqu'aux Thomas et aux Symphorien. Suit le patronyme, souvent d'ailleurs un autre prénom commun à une famille, choisi comme patronyme quand le pouvoir royal l'eut imposé. Ainsi une Hermeline Armeline n'est pas impossible. Quant au "français", imposé par François 1er en 1533 pour tous les actes officiels du

royaume, il a donné le premier cadastre "en français" pour Rognes en 1554 (cote cc 11, non encore visité par moi) mais ce français XVII ème et provincial est, on s'en doute, tout ce qu'il y a de plus approximatif !
Difficulté supplémentaire pour le chercheur débutant, mais aussi poésie ajoutée, où l'on prend envie d'avaler tout le "Pichot Trésor".

Revenons au cc 16. Sa rédaction a suivi de peu l'édification du rempart XVII ème (route de Lambesc, Cours St Etienne). Plus précis que celui de 1699 il différencie clairement les deux "portissoles", celle du Cégarès et celle du Puget (ou Pujol, = Campanette). Il nous révèle, près du fief des Boyer, à Bernardin, les "Mollins de la communauté", la "cour de Barlatier", les "Logis du Soleil" et "de la Figuière", lesquels accueillaient les rouliers au XVI ème siècle.
Ce sont maintenant des "oustau", grosses maisons qu'on nomme plus tard "hôtels particuliers" quand la "bourgade vieilho" sera devenue "la rue du Figuier" (l'abbé Martin nous dit que les propriétaires du Moulin à huile qui a succédé sans doute aux communs de la première auberge des Barlatier - logis de la Figuière - n'auront de cesse de faire des portes privées à ce rempart de pacotille).

On trouve encore, dans le précieux cc 16 une "enguentière" où officie la guérisseuse et ses onguents, un "rougadou", et à la Burlière, décidément quartier des jeux, le jeu de paume du sieur Antoine Pons.

Pour exploiter valablement les cadastres XVI°-XVII ème il fallait faire un répertoire alphabétique des patronymes. Par superposition des données, certains mystères s'éclaircissent. Mais le travail est juste commencé. A bon entendeur, salut !

C'est par imprégnation et en remontant d'un cadastre à un plus ancien que le non-spécialiste parvient à les lire. Le cadastre cc 12, dans lequel je mets le nez maintenant, est celui de 1574. Il est beau aussi, assez bien conservé. Son intérêt, comme celui du cc 13, de 1589, est d'être antérieur à la démolition de la forteresse et de son fossé, c'est à dire de nous restituer, si on le décrypte, le véritable aspect du village médiéval. Il me réservait en outre une surprise superbe, un répertoire alphabétique de la main de l'abbé Martin. (Attribution confirmée par des annotations manuscrites de son style en marge des folios, par exemple concernant les "directes" dues à l'église par les propriétaires de St Paul, et qu'ils négligeaient de payer). Ce répertoire fait merveilleusement progresser par la comparaison de l'écriture XIX° avec les graphies de 1570. Merci donc au vénérable abbé !
Le cc 13, d'aspect repoussant, n'a qu'un avantage. Il livre les Antoine et les André disparus avec les 22 premiers folios du cc 12. *(1)

La fréquentation des cadastres anciens m'a fait aviser d'une évidence: le sens du nom de notre colline fétiche, le Foussa.
Tiens ! ce n'était que le provençal pour Fossé ! Et pourquoi avoir appelé toute une colline "le fossé" ? car c'est ainsi que les registres XVI° - XVII° appellent tout le bâti situé au-dessous de St Martin et de Baptestine. Cette tranchée entre le mur qui surmontait la citadelle, et celui qui limitait le village médiéval au nord - certains fragments en sont encore visibles aujourd'hui - a dû marquer l'esprit des paysans d'autrefois, car elle matérialisait l'abîme

social entre la communauté et son seigneur. L'abbé Martin rapporte les discussions entre les deux parties au sujet de la réfection de ces murs, vers 1540, après les dégâts causés par les troupes au moment des guerres d'Italie.

Le dépouillement intégral des cadastres anciens, village et terroir, n'est pas à la portée d'un chercheur unique. L'image de Rognes qu'on y voit se dessiner peut paraître aussi éloignée dans le temps que le sont dans l'espace Dunkerque ou Mostaganem. Mais pour d'autres, dont je suis, surimprimer au Rognes actuel un lieu semé de tours, de moulins, de forges, c'est un excitant précieux pour l'imagination.
Ce plaisir est voué à rester d'ailleurs de nature poétique, car une exploitation scientifique des documents supposerait des connaissances générales que je n'ai pas. Les mesures de longueur, les monnaies, les modes d"allivrement" par exemple, seraient à connaître parfaitement pour faire un travail d'historien.

Mais si, même avec ses limites, ces recherches vous ont paru intéressantes, joignez-vous à la société - toujours plus nombreuse - ce qui est un problème pour l'Administration - des amateurs d'archives.
A vos vieux actes, pour "documenter" vos maisons, surtout dans les secteurs stratégiques, les Baragis, la Galinière ou St Martin. Si vous n'en avez plus, ils sont dans les minutes des notaires, déposées aussi aux A.D !
Faites une bonne moisson et faites-nous la, à votre tour, partager.

Georgette POUCEL

*(1) Références des analyses de l'Abbé Martin sur les cadastres cc 9 à cc 13 :

cc9	(1424)	page	141	de la copie	Ann n°2
cc10	(1500)	"	211	"	Ann n°3
cc11	(1554)	"	246	"	Ann n°4
cc12	(1574)	"	283	"	Ann n°4
cc13	(1589)	"	305	"	Ann n°5

f 172

Doc 1

Nicolas d'Agoult une maison à la bourgade confrontant lou fourt et carriero à deux parts monte 15 florins

Une maison à carriere Dretche confrontant maison de Jaume Casau maison de Pierre Escailhon monte neuf florins.

f 173

Doc 2

Item une maison à carriere neuve confrontant maison d'Anthoine Isoard et court des heoirs de François Boyer et maison des heoirs de Jean Rey et la carrière, monte cinquante florins. (Emplacement actuel probable : maison en briques non enduites du bout de la rue Neuve, ligne sud)

Item (= de plus) une maison auquel lieu confrontant la maison d'Estienne Boyer, maison de Bonissort Rias la carrière, monte dise-sept florins.

Item une suie et baume au puiou (= Puget = Campanette) confrontant casau (masure) des heoirs de Jean Rey, court de Danis Baragis et lou camin.

(Doc 3 supprimé)

Doc 4

Rapport des deputtes

Par deliberation du conseil general de la communauté de Lurs et Sigonce adastant le sendiq des susdits forains du quinze sept dannu mil six cent vingt six Maussier conclud et delibere pour nommer cadastre allibrement estimer et appantoger de tout le district duy Rougnes suivant la possession de la cour fust commis et deputé Cristol fabre et Jean flandes pari bourgeois du lieu de la part des habitants et Jean Chaire aussi bourgeois Nommé Joseph de la part desdits forains par lesquels deputés du quatrieme

Cadastre de 1627

Doc 5

Andre Cadet

Premierement une maon Estable pallhiere et court a la rue neuve confrontant la rue droicte rue des Jardins Maon et Jardin de Julian Hernaud Jean francois et Anthoine Julian Cadet honore boyer et autres estimee avec ce que ledit aubien tenste six Ecus

xxxxlj
xxix

Plus une Estable voite et court a la rue qui est de Jean boyer confronte barthelemie noel cadet le ruisseau lechet cadet Anthoine aubien et led boyer et pourdy estimee a huict ecus

Doc 6

Ile Damey Veronique Darquier

Premierement une Metairie d'huille ..... à la Bourgade St Denis confrontant Joseph bar la rier (bourgeois) les chemins ..... a huitante ecus (huitante Escus)

estimé

Doc 7

Monsieur de Rougnes

Premierement une terre au Louchaires a quinze dollives confrontant de ..... le chemin, de midy terre de gappaud cadet et de jeay, levant de couchant terre de Joseph bourge de Artautvion terre de jeay pourday de quatre charges semee estimee avec quatre charges monte huitante deux ecus trente sols

une terre au Louchares le ch du Puy

xx + iiij · ii = xxx

Item une terre a quinze dollives confrontant ..... le chemin confrontant 1745

Doc 8

Sr Gaspard Simon Sieur de Puyguerin

Premierement une Maison couverte aquise de Joseph Mignaud la bourgade confrontant la ruee de la fontaine Mr Jean Mignaud court de Mr Ladvocat Lestrey Mlaon de Jaquet prouvt Mlaon d'Antoine Simon Le Mignaud estimee cent pauctes estimee quarante escus

xl

Doc 9

Phellibert Duc

Premierement une maison au portau de la bourgade confrontant au pardevant les moulins de la cointe la ruee Jacques Jean estimee aux les mitheriu avec vingt quatre escus

xxi

Ung verger qui est dautre coste aquitto avec de bien confrontant de Bruno Gaspard du pre de midy autre coste Vallet de courtjaine michel

Doc 10

Andre Pin

Premierement une Maison a la ruee de la court confrontant de bourrel les Jesse la ruee traitesse et maison Bonnore est en taille vingt escus

xx

Dome prime a usuel confrontant de seuant prime de Catherine Colet et Mr Le vieux Simon Grasse estimee a vingt

Doc 11

Anibal Barugis

Premierement une maison a la bourgade de la fontaine confrontant maison de Jacques barugis de midy le Pellure et Chemin Vieux de couchant maison de Mr Claude bonnaud de Vestantrion Tardin audit bonnaud est en taille vingt deux escus

xxi

ROGNES, IL Y A 90 ANS

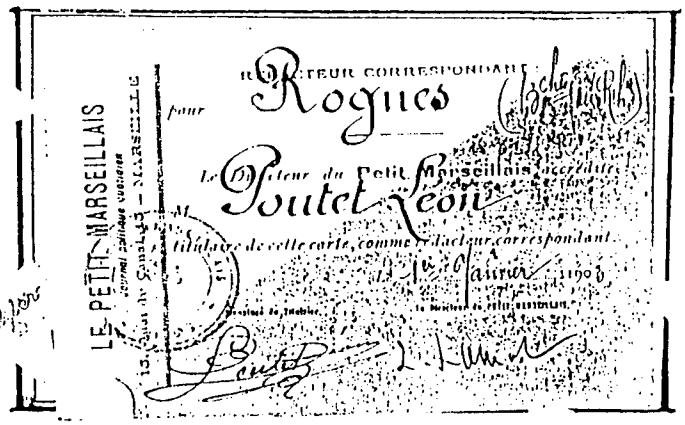
LE PETIT MARSEILLAIS
Journal politique quotidien
15, Quai du Canal, 15 — MARSEILLE
Le Lecteur correspondant pour Rognes
Le Lecteur du Petit Marseillais accrédité
Poutet Léon
titulaire de cette carte, comme correspondant
le 1er Janvier 1903

Accrédité au "Petit Marseillais", comme correspondant à Rognes, et partir de ce 1er Janvier 1903. J'enregistrerai ici, toutes les notes ou articles, qui seront de ma provenance, insérés au dit Journal, ainsi que tout ce qui touchera, de loin, ou de près, à notre histoire locale, et, en un mot tout ce qui me paraîtra pouvoir intéresser mes descendants, et ce, à seule fin, et sans autre prétention, que celle de leur laisser le souvenir des faits, qui se seront déroulés dans mon pays natal durant l'époque que j'aurai remplissé ma mission de "Reporter au Petit Marseillais" Je ne suis malheureusement pour moi pas un lettré, je ne ferai donc, que citer les événements, tels qu'ils se produiront.

A mon humble avis, l'homme ne devant pas se faire l'esclave d'une opinion, je ne me suis jamais inféodé à aucun parti. Fort de mon indépendance, sincèrement épris de justice et de liberté, je puis assurer davance, que les faits, par moi, racontés, ne seront jamais grossis, ni déguisés, et qu'à défaut de français, ou d'orthographe, on y trouvera toujours l'expression de la vérité, la plus exacte, et la plus franche.

Poutet

N° du 19 Janvier 1905 :
Rognes : Nous avons appris avec un sentiment de bien douloureuse surprise la mort de Mme Jules Cottel, subitement décédée à l'âge de 53 ans. La défunte était la femme de notre ami Clément Cottel, l'estimé Conseiller Municipal. En disant qu'elle était employée, depuis l'âge de 19 ans, chez Mme Macary qui l'estimait et la considérait comme sa fille, c'est le plus bel éloge funèbre que l'on puisse faire d'elle. Ses obsèques auront lieu aujourd'hui à 10 heures du matin.

N° du 2 Mai 1905 :
Rognes : Arrivé en automobile Dimanche à 6 heures et demi, Monsieur Pelletan descendit au Cercle de l'Hirondelle où l'attendaient ses amis ; A 7 heures et demi un banquet intime eut lieu à l'Hôtel Théry. A la suite l'ancien Ministre de la Marine donnait une réunion publique sous la présidence du citoyen Michel Hilarion, l'assistance était nombreuse et l'élément féminin largement représenté. En prenant la parole, l'orateur fit l'éloge de M. Combes et naturellement le procès du cléricalisme, tout en soulignant qu'il était partisan de la liberté des croyances, il parla succinctement des grandes réformes : loi des deux ans, séparation de l'Eglise et de l'Etat, retraites ouvrières et la séance fut levée aux cris de "Vive la République Démocratique et Sociale". Après une visite au Café Central M. Pelletan remontait en automobile pour se rendre à Lambesc.

N° du 28 Mai 1905 :
Rognes : Il n'est bruit ici que d'une tentative de violence pratiquée par un gendarme de la brigade de notre canton, sur la jeune domestique de M. B.M. négociant en grains et tourteaux. D'après le dire de la victime, âgée de 16 ans et demi, elle n'a dû son salut qu'à l'arrivée de la dame C... qui venait porter le lait pour le déjeuner de ses maîtres. Sur une plainte portée par M. B. M. le brigadier de Lambesc s'est rendu sur les lieux et a immédiatement ouvert une enquête.

N° du 9 Juin 1905 :
Rognes : Nous signalons avec plaisir le succès obtenu au Certificat d'Etudes Primaires, par nos deux écoles libres. M. Fraisse le distingué Directeur de l'école des garçons a eu la satisfaction de voir admettre les deux élèves qu'il a présentés : Granon Roméo et Laty Fernand. Melle Auphan la digne Directrice de l'école des filles en ayant présenté trois, trois en a vu admettre, ce sont : Melles Théry Léonie, Davin Joséphine, Isoard Jeanne. Au maître et à la maîtresse dévoués, aux élèves studieux et aux heureux parents toutes nos félicitations.
Les membres de la Philharmonique sont informés qu'il y aura samedi soir, répétition générale en vue de la sortie au pont de Roquefavour, le lundi de Pentecôte.

N° du 12 et 13 Juin 1905 :
Rognes : Retournant d'une excursion au château de la Barben, dimanche soir, l'orphéon de Cadenet "Les enfants d'Arcole" nous a sous l'habile direction de M. Brémond son Directeur dévoué, gratifiés des plus jolis morceaux de son répertoire ; notre population toute entière a fait à cette vaillante phalange un accueil des plus sympathiques et nous sommes

certains d'être l'interprète de tous en adressant à ces aimables visiteurs l'expression de nos sentiments de reconnaissance.
Nous croyons pouvoir donner d'ores et déjà, comme certaine pour le 25 du courant, la visite de la Société Musicale du Tholonet. Voilà donc encore une belle journée en perspective.

N° du 14 Juin 1905 :
Rognes : Au cours de leur excursion au pont de Roquefavour le lundi de Pentecôte, les membres de la Philharmonique, ayant été l'objet d'une chaleureuse réception dans la commune d'Eguilles, tiennent à remercier publiquement cette vaillante population pour son accueil enthousiaste et pour les loyales marques de sympathie dont elle les a comblés.

N° du 27 Juin 1905 :
Rognes : La musique du Tholonet avait pris dimanche dernier, notre charmante localité pour but d'une excursion. Reçus à l'entrée du pays par notre Philharmonique, nos hôtes sont allés d'abord saluer les autorités, devant la maison commune. Un apéritif leur est offert et, à midi, un banquet a eu lieu à l'Hôtel Jourdan. Un concert est ensuite donné sur la place, sous l'habile direction de Mr. Car leur chef distingué. On a applaudi vivement les aimables excursionnistes qui ont produit ici la meilleure impression. Ils garderont en retour un bon souvenir des Rognens.

N° du 16 Juillet 1905 :
Rognes : La fête nationale a été célébrée ici, tout comme les précédentes, par des salves de boites, des carillons de cloches, retraite aux flambeaux, concerts, banquets, illuminations et bal. Nous devons pourtant une mention spéciale au concert qui n'a pas été ordinaire grâce au jeune Maurice Bonnaud qui, en vacances chez nous, a, par son aimable concours rehaussé l'éclat de notre Philharmonique. Ce prodige de 14 ans, diplômé comme piston solo au dernier concours d'Alger, a fait l'admiration générale. Aux chaleureuses acclamations dont le public l'a comblé, nous joignons d'autant plus volontiers, toutes nos félicitations, que ce jeune artiste au brillant avenir est le fils de notre regretté concitoyen et ami Bonnaud, décédé à Djidjelly, où il était depuis longtemps chef de musique.

N° du 1° Août 1905
Rognes : Dimanche, les maîtresses de l'école libre des jeunes filles, donnaient dans la cour de leur établissement, l'audition annuelle de leurs élèves. Dés la première heure, la vaste enceinte était bondée et hâtons nous de le dire, ce nombreux public n'a pas marchandé ses applaudissements aux gracieuses bambines, qui ont si bien interprété " La vengeance de fée Odette " opérette-féérie, et " Le laquais de Madame " comédie. Mlle Joséphine Davin a fait une maîtresse de maison accomplie. Mlle Appolonie Bonnaud a joué son rôle de fée en remarquable artiste. Mlle Léonie Théry a fait un laquais parfait et obtenu un vif succès. Au cours de l'exécution, nous avons remarqué au piano Mlle Ricard, parmi les chanteuses Mlles Granon, Philip, Guitton, Roux, Rossi, Clos, Carlué et Isoard. Les deux mignons lutins Mlles Barlatier et Audibert ont eu aussi leur large part de succès. En résumé tout a été réussi et nous adressons à tous nos meilleurs compliments.

N° du 4 Septembre 1905 :
Rognes : Désignée comme premier cantonnement du 55.ième de ligne partant en manoeuvre samedi dernier, notre charmante localité, qui n'a que rarement l'honneur de recevoir des soldats, prenait dés la première heure, son air de grandes fêtes. La population toute entière se porta sur la route à la rencontre du régiment et c'est au milieu de l'enthousiasme général qu'il fit son entrée par la rue de la Bourgade.
Dans la soirée de 5 à 6 heures, la musique donna un concert sur la place des cafés où tout le monde s'était groupé. Les vaillants musiciens récoltèrent non seulement de nombreux applaudissements, mais ils firent aussi une ample moisson de fleurs. Cette fête, trop courte, hélas ! prit fin dans un bal endiablé.

N° du 4 Octobre 1905 :
Rognes : Une dépêche de notre correspondant de Rognes (B du Rh) nous informe que Mr Bertagne, maçon a gagné un lot de 1000 frs à la loterie de la presse, avec le numéro 3509 série 86.

N° du 6 Octobre 1905 :
Rognes : Nous enregistrons avec peine le décès de Mme Olympe Michel belle soeur de Mr Michel Baptistin notre sympathique ancien maire. Cette mort met en deuil les familles Michel, Anezin, Palenc et Lézaud. Nous leur adressons nos sincères condoléances.

N° du 25 Octobre 1905 :
Le Préfet Mr Mastier et la majorité du Conseil Général des Bouches du Rhône sont venus faire une visite au château de Caire, légué aux institutrices laïques du département par le Docteur Bouquet. Des personnalités de Marseille et de la suite, et Mr Gaspard Galy du "Petit Marseillais" fit à ce sujet l'article ci dessous inséré dans le numéro du 25 Octobre 1905.
" On a certainement gardé le souvenir de Mr le Docteur Bouquet qui fut député de Marseille et dont la physionomie sympathique était dans notre ville, parmi les plus populaires.
Mr le Docteur Bouquet possédait une grande fortune, et bien longtemps avant sa mort, il avait annoncé à ses amis son projet d'en faire bénéficier dans une large mesure, les institutrices communales du département des B du Rh., ces éducatrices dévouées. Il voulait les garantir contre les pénibles éventualités de la vieillesse et leur procurer un peu de bien être quand dans le courant de leur carrière, le surmenage, le travail parfois excessif les auront vaincues et que quelque repos leur sera nécessaire. Afin de garantir l'exécution de ses volontés expresses Mr le Docteur Bouquet fit un testament dans lequel il précisa.
A divers amis, il laissa des legs pour une valeur de 700.000 frs, à d'autres il légua les rentes viagères d'une somme de 500.000 frs, et au département des B. du Rh 120.000 frs d'argent, son château de Caire, dans la commune de Rognes, et la propriété du Piquet, située sur le territoire de la Roque d'Anthéron. Il stipula en outre qu'à la mort des bénéficiaires des viagers assurés par les intérêts des 500.000 frs prévus à leur intention, cette somme importante reviendrait au département.

Mais Mr le Docteur Bouquet a inséré dans son testament des conditions précises et il a voulu que sa générosité ne sorte pas du cadre de ses intentions.
Le château de Caire deviendra donc un lieu de villégiature pour les institutrices du département, soit qu'elles veuillent y terminer leurs jours quand elles seront en retraite, soit qu'elles y soient envoyées pour rétablir leur santé.
Le domaine est vaste et s'étend sur environ 200 hectares, dont 150 sont boisés en pins et en chênes, on chercherait vainement ailleurs un site plus propice au repos. Il reste entendu d'ailleurs que les rentes provenant des 1.200.000 frs dont le département dispose dés maintenant et auxquels s'ajouteront dans un avenir plus ou moins prochain les 500.000 frs attribués à des viagers , serviront non seulement à l'entretien du vaste domaine, mais encore à celui des institutrices auxquelles on y donnera l'hospitalité dans les conditions dont nous avons parlé.
Le legs du Docteur Bouquet a été accepté par le département et on va s'occuper sans retard de réaliser les intentions du testateur. Déjà sous la direction éclairée de Mr Artaud, Conseiller général, des travaux ont été exécutés dans les fermes du domaine et on va entreprendre l'aménagement du château lui même.
C'est dans le but de se rendre un compte plus exact de ce qu'il y a lieu de faire qu'une délégation du Conseil général s'est rendue hier au château de Caire, sous la conduite de Mr Estier président, Mr Mastier, préfet des B.du Rh., Mr Vergé sous-préfet d'Aix, Mr Daustresme secrétaire général; Mr Baron député d'Aix, Mr Jourdan maire de Rognes, et Mr Bonnaud son adjoint s'étaient joints à la délégation qu'accompagnaient également Mrs Buyron architecte en chef et de la Roque professeur départemental d'agriculture. Après une visite du château et de ses dépendances, il a été entendu que Mr Buyron va se mettre à l'oeuvre pour que les institutrices puissent être reçues à Caire, et le Conseil général va faire toutes les diligences utiles afin d'assurer le fonctionnement administratif de la nouvelle maison de retraite. Il nous reste à souhaiter que rien, dans l'avenir ne s'oppose à l'exécution intégrale des volontés de Mr le docteur Bouquet dont la générosité après une existence de dévouement au bien public, ne pouvait s'exercer plus noblement. Signé: Gaspard Gaby.

N° du 29 Octobre 1905
Un chasseur du pays, et non des moins intrépides, le sieur Borrelli dit Zouzou, a tiré un aigle royal mesurant 2 m,25 d'envergure et pesant 8 kilos. La présence de cet oiseau plus que rare dans nos parages annonce dit-on un hiver rigoureux.

N° du 5 Novembre 1905 :
Le plan cadastral de notre commune était dans un tel état de délabrement qu'il était devenu presque impossible de distinguer les parcelles et les numéros d'ordre. A cet effet, notre municipalité eut l'idée louable d'en confier la réfection à Mr Boulan, dessinateur à Laon (Aisne) qui s'est acquitté de ce travail d'une façon irréprochable et on peut dire même artistique. Les intéressés sont donc informés qu'ils pourront avec beaucoup plus de facilité maintenant, le consulter tous les jours à la mairie.

N° du 12 Novembre 1905 :
Durant une visite qu'il fit à son champ de Kricoun où son jeune fils et des ouvriers travaillaient, vendredi dernier, Mr Jourdan notre sympathique maire, fut frappé d'une congestion et expira sans prononcer une parole. Cette mort foudroyante a causé une douloureuse surprise parmi notre population qui reste sous le coup d'une profonde émotion étant donné que rien ne pouvait laisser prévoir cet irréparable malheur. Jourdan par son caractère affable, par ses qualités d'esprit et de coeur, par son dévouement à toute épreuve, avait conquis ici les sympathies unanimes; aussi sa mort a-t-elle causé dans tous les milieux un sentiment douloureux et pénible de regrets. Ses obsèques auront lieu aujourd'hui dimanche à 1 hre de l'après midi. Nous présentons à la famille si cruellement éprouvée, l'expression de nos plus affectueuses condoléances.

N° du 14 Novembre 1905 :
Comme nous l'avions annoncé, les obsèques de notre regretté maire, subitement décédé aux suites d'une impitoyable congestion, ont eu lieu dimanche, au milieu d'une énorme affluence d'amis et, disons le, pour l'éloge du défunt, de nombreux adversaires politiques, quoique ne partageant pas ses opinions, des plus modérées, avaient tenu à lui donner une nouvelle preuve de leur estime et de leur sympathie, rendant ainsi justice à son caractère droit et loyal. Le cortège composé de 1500 personnes environ, était précédé par les enfants des écoles laïques et des écoles libres, portant des couronnes et des gerbes de fleurs; puis venaient trois poëles: celui de tous les maires du canton, celui des Conseils général et d'arrondissement; et celui du cercle de la paix de St Cannat. Derrière le corbillard, sur lequel, parmi les nombreuses couronnes de la famille, nous remarquons celle du conseil municipal, marchaient, anéantis par la douleur et conduisant le deuil, les deux fils du défunt. A la suite, le conseil municipal avec drapeau cravaté de deuil, la commission de l'hospice portant une superbe couronne, et diverses délégations venues de toutes les communes voisines. La Philharmonique bannière en deuil, a joué des marches funèbres sur tout le parcours. Au cimetière, après la cérémonie religieuse trois discours ont été prononcés: le premier par Mr Nat, au nom de la population, le second par Mr Alexis, notre estimé conseiller général, qui a retracé d'une façon magistrale la vie et les oeuvres du cher disparu, et le troisième par Mr Artaud conseiller général de Peyrolles, ami personnel du défunt. Puissent, toutes ces marques de sympathie être un adoucissement à la douleur de la digne veuve et de ses enfants éplorés.

N° du 28 Novembre 1905 :
On nous demande l'insertion de la note suivante:
Dimanche dernier la commission de l'hospice, s'étant, pour la première fois depuis la mort de son regretté président, réunie en conseil, à l'ouverture de la séance le vice président de cette assemblée, Mr Michel Alfrède, a fait l'éloge funèbre du défunt et, à l'unanimité des voix, la séance a été levée en signe de deuil. Par arrêté préfectoral en date du 22 novembre 1905, les électeurs de Rognes sont convoqués pour le 10 décembre prochain, pour l'élection d'un membre au conseil municipal, afin de pourvoir au remplacement de Mr Jourdan, notre regretté maire récemment décédé.

N° du 31 Décembre 1905 :
Le soldat musicien, engagé volontaire au 61 ième de ligne dont "l'Union Républicaine" d'Aix avait eu à s'occuper au sujet d'une permission, le jeune Reynier Genty est mort, hier à la suite d'une longue et cruelle maladie, à l'âge de vingt ans. Ses obsèques auront lieu aujourd'hui dimanche, à 2 heures de l'après midi. Nous adressons à la famille, si douloureusement éprouvée, nos plus sincères condoléances.

ROGNES, LES NOMS DE LIEUX

S'il est une chose qui a très peu changé avec le temps, c'est bien le nom des lieux.
Sur ce sujet, un ouvrage a été publié par le professeur Rostaing, "Toponymie de la Provence", dans lequel il démontre que les noms des lieux, noms de nos villes et villages ont des origines très anciennes qui plongent très souvent dans l'indo-européen, parfois même au delà.
Ces noms inchangés, ont bien sûr évolué. Ils sont passés de l'indo-européen au celto-ligure. Puis ils ont été romanisés, provençalisés, et enfin francisés, subissant au passage les variations de la langue et quelques fantaisies dues aux libertés que certains scribes prenaient avec la linguistique et l'orthographe.

Loin de nous l'intention de faire oeuvre savante; mais simplement tenter de découvrir la signification des noms de lieux à travers notre commune. Ces noms ont subi les mêmes tribulations, et, comme leurs grands frères, ont très souvent été attribués en relation avec une particularité du site.
Ce sont les gens du pays qui baptisaient les lieux où ils se rendaient pour leur travail. Contentons nous donc de rechercher la signification de ces noms de lieux dans un passé relativement proche, et donc dans notre langue latino-provençale, utilisée depuis vingt siècles. Langue imagée et descriptive, très près des hommes et du réel. La vérité est de ce fait bien souvent évidente lorsque les mots n'ont pas été bêtement estropiés.

On sort de Rognes par le RESQUILLADOU et l'on tombe sur SOUVILLE. Jusque là, pas besoin de se creuser les méninges. On passe devant LA BAUME - Caverne, grotte. Elle est là, tout le monde la connaît. Puis on descend sur GRAND GAU. Là c'est le piège. On pense de suite: Grand coq. Mais "gau", en provençal, signifie tant de choses: joie, plaisir, charme, faire envie. On n'a que l'embarras du choix. C'est sûrement un endroit qu'on jugeait fort plaisant.

Tout à côté, il y a VERSAILLES. Là on ne peut que constater que ce nom ne s'accommode ni de notre langue, ni de notre histoire. Alors on imagine un royaliste inconditionnel, modeste et effacé sur sa petite colline, et qui voulut par ce choix, rendre un hommage à Louis XIV. A moins que le mot ne vienne de "versaire", qui veut dire: mauvais charretier.

La colline à côté s'appelle PIE FOUQUET. Ah ! là, c'est très différent. Fouquet, en provençal, signifie: petit feu. Cette colline, entièrement recouverte de chênes verts, garde dans tous ses vallons des emplacements de charbonnières. Ils sont très nombreux. Les Rognens, depuis le Foussa, voyaient à longueur d'année, monter les fins panaches de fumée que distillaient les charbonnières. LOU PIE FOUQUET: la colline des petits feux.
Notre amie Georgette Poucel, propose une autre version. La colline aurait appartenu à Fouquet d'Agoult. La colline de Fouquet, ou la colline des petits feux; le choix est ouvert et libre.

Dans la grande colline: LE COLLET POINTU, LE MONT, des noms qui parlent d'eux même, comme LA GRANDE JASSE - aménagement existant de nos jours, et qui peut abriter, oh ! cinquante brebis... LA FONT DOU REI - la fontaine du Roy. Mais oui !.. Par son aspect et son débit, il est difficile d'imaginer qu'elle ai pu faire un jour l'admiration d'un Roi; et même d'un roitelet. Mais il arrive parfois, en période de canicule, où, pour une grande cruche d'eau fraîche, on donnerait tout un royaume.

Là-bas, tout au fond, il y a VALFERE - le val sauvage - et puis, LES INFERNETS - le petit enfer - bien aride. Si ces vallons grandioses sont un enfer sauvage, comment est donc le paradis ? On trouve aussi VALCEDE. On peut là, faire un rapprochement avec le mot "seda" qui signifie sas d'un moulin, retenue circulaire. Le val circulaire.
Puis, juste après, VALCROS - le val des tombes. Où sont les tombes ? Mystère. Mais elles ont sûrement existé.

Le grand vallon du Plan: BOUTIERO - botte de foin en provençal. Si, si!
Et de l'autre versant, se dresse majestueux, immense, le rocher de ROQUEMENOURGUE. Ce mot nous vient probablement de "roque meno". Roche percée, dans laquelle on peut entrer. Roque meno, Roquemenourgue, ça a couleur.

Long la chaîne des Costes, il y a PUYLONG - la colline longue. Elle donne la "roumanille". La "roumaniho". Ah ! le joli mot; tellement parfumé. Endroit où pousse le romarin. Et dire que Mistral l'a oublié dans son "Trésor du félibrige".

LE GOUR: endroit où l'eau s'écoule.
CHAURADE: mot provençal qui signifie touffeur. Endroit où il fait très chaud.
Tout à côté, LOUR DE CHATEAU: l'hors du castel, le jardin du château.
Et puis TRESPIGUT: "li tres picut". Ils sont bien là, les trois "picuts". Ils veillent sur Saint Marcellin. LA ROUILLOLE leur fait suite. "Ruhiolo, de roure", le chêne. Elle porte bien son nom.

Le chemin de TRESPIGUT débouche sur LE VEU; provençal du mot val, vallon. Tout en haut du Val, CAIREVAL. Je me souviens avoir entendu les anciens prononcer "Caire doù Veu". Ce qui veut dire , par côté du vallon, à l'angle du val. Le mot francisé a pu donner Caireval.
Effectivement, tout en haut et par côté du val se dressait l'ancien château. Sans compter qu'il devait avoir fière allure dans son recoin, plein d'un magique enchantement.

En passant par LES GRANDS VERGERS; vergers d'oliviers, cela s'entend, on rejoint LES GARRIGUES, et puis LA JAVI. Ce nom de Javi, très répandu en Provence, n'a aucune relation, ni proche ni lointaine, avec la langue provençale. Pour découvrir ses origines, qui existent certainement, il faudrait sans doute piocher bien plus profondément, avec des connaissances et des cordes qui n'existent pas sur ma harpe.
Proche de LA JAVI, la ruine de PATACONIL - "pata couniéu", patte de lapin. Endroit solitaire, mystérieux et feutré, comme son nom.

On pourrait ainsi, en parcourant notre commune, trouver bien d'autres lieux qui justifient leur nom. Comme par exemple LES MAUVARES. Mot qui vient de "mau-vare". Vare, en provençal signifie endroit, portion de terre. "Un vare de grame", "un vare de causido". "Mau-vare:" coin de terre de qualité médiocre. Il en existe beaucoup sur les Mauvares.

Tant d'autres noms ont des racines bien plus lointaines que le français et le provençal. Mais prudemment nous nous en tiendrons là, pour ne pas choquer les exégètes.

Gilbert SALEN.